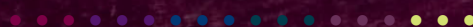




FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

FBF 2007

/// RAPPORT D'ACTIVITÉ



Chargé de clientèle



Trader



Inspectrice



Juriste



Chargé d'affaires PME

*A la fois internationale et ancrée sur le territoire,
industrie de pointe et entreprise de services, la banque est multiple.
C'est ce que reflètent la variété des métiers et la diversité
des personnalités qui s'y développent et se côtoient.
Devant l'objectif du photographe, des banquiers ont raconté
leur métier. Découvrons cette galerie de quelques portraits.*



Chargé de clientèle



Chargé d'affaires PME



Inspectrice



Trader



Juriste

Sommaire

	ÉDITO : OMBRES ET LUMIÈRES	page ... 3 ...
	LES GRANDES ÉTAPES 2007	page ... 4 ...
Chapitre 01	LES BANQUES ET L'EUROPE	page ... 8 ...
Chapitre 02	LES BANQUES ET LEURS CLIENTS	page ... 16 ...
Chapitre 03	LES MOYENS DE PAIEMENT	page ... 26 ...
Chapitre 04	LES ENTREPRISES BANCAIRES	page ... 34 ...
Chapitre 05	LA FBF	page ... 44 ...

Veronique Védrenne



/// *Daniel Bouton*
Président de la FBF

Yves Denoyelle



/// *Ariane Obolensky*
Directrice générale de la FBF

... 2007 : Ombres et lumières

Une crise sérieuse affecte le système financier mondial depuis août 2007. Déclenchée par la distribution non maîtrisée de crédits immobiliers aux populations les plus fragiles aux Etats-Unis, elle s'est étendue à d'autres classes d'actifs, a entamé momentanément la confiance d'une partie des investisseurs, et peut provoquer des tensions sur la liquidité et la rentabilité des établissements dans de nombreux pays. Pourtant, grâce au niveau élevé de leurs fonds propres et à un bon équilibre entre les métiers et les marchés sur lesquels elles sont actives, les banques françaises ont poursuivi normalement leur mission première d'accompagnement et de financement de l'économie nationale.

Il convient de souligner à cet égard deux éléments qui distinguent nettement la situation aux Etats-Unis de celle de notre pays. En France, d'abord, l'octroi de crédits ou de prêts repose pour l'essentiel sur l'analyse de la capacité de remboursement de l'emprunteur, non sur l'appréciation de la valeur du bien financé. Ensuite, l'ensemble des distributeurs de crédits sont soumis à la Loi bancaire, et donc placés sous le contrôle de la Banque de France.

La situation troublée des marchés de capitaux ne doit cependant occulter, ni l'importance des chantiers menés durant l'année, ni les progrès concomitants réalisés par la profession dans des domaines-clés.

Les banques ont notamment mis en œuvre dans les délais requis la directive européenne relative aux marchés d'instruments financiers (MIF). La compétition entre les places financières s'en trouve activée. Surtout, la relation en matière d'épargne, entre les clients et les établissements, est encore enrichie, avec un devoir élargi d'information et de conseil à la charge des derniers. Ceux-ci doivent s'assurer que les produits proposés et le cas échéant souscrits, correspondent bien aux attentes des clients et au niveau de risque qu'ils sont prêts à accepter. D'une manière générale, les mesures prises ces dernières années, destinées à améliorer l'information des clients, portent leurs fruits, comme le montre l'enquête Ifop 2007 : trois Français sur quatre répondent en ce sens.

L'année 2007 a également vu la reconnaissance par les pouvoirs publics du rôle majeur des activités financières et bancaires dans le développement économique. La création du pôle de compétitivité "Finance Innovation" et les travaux du Haut comité de place renforceront l'attractivité internationale de Paris. Au plan fiscal, la suppression de l'impôt de Bourse est une première traduction concrète de cette prise de conscience ; elle devrait contribuer à éviter la délocalisation des transactions. La FBF continue à militer pour la suppression progressive de la taxe sur les salaires, qui représente un frein à l'emploi et un grave handicap face aux places concurrentes.

2008 sera probablement marquée par une intensification des réflexions pour parvenir à une meilleure régulation et supervision bancaires. La FBF souhaite que ce thème, très sensible, figure en bon rang parmi les priorités de la présidence française de l'Union européenne qui démarre le 1^{er} juillet prochain. Son traitement – qui ne peut être envisagé qu'à l'échelle internationale – visera en particulier à prévenir toute nouvelle crise. Les banques françaises apporteront leur plein concours à ces travaux indispensables.

31 décembre 2007

Les grandes étapes 2007

JANVIER

9. Les banques mettent en place la nouvelle convention AERAS destinée à favoriser l'accès au crédit des personnes présentant un risque aggravé de santé.

16. La FBF publie une brochure d'information des PME sur les outils de financement à court terme, avec OSEO et la Coface.

31. La Commission européenne publie un rapport final suite à son enquête sectorielle sur la banque de détail. La FBF avait répondu aux deux consultations préliminaires, sur les cartes et les comptes courants.

FÉVRIER

19. La fiducie est introduite dans le droit français et entraîne une modernisation du code civil attendue depuis longtemps.

20. La directive sur le nouveau ratio de solvabilité (CRD) est transposée en France par des arrêtés. Les banques finalisent leur organisation.

22. La loi sur le droit opposable au logement réglemente le montant des frais sur les incidents de paiement. Le décret précisant les modalités est publié le 16 novembre.

MARS

1. La FBF transmet ses observations à l'AMF sur le projet de transposition de la directive Marché d'instruments financiers (MIF) dans le Règlement général.

13. Le Comité exécutif de la FBF rencontre à Strasbourg une quinzaine de députés européens.

27. La FBF et la Banque de France co-président la réunion du Comité national SEPA, qui décide d'ajuster le planning prévisionnel de migration vers SEPA.

AVRIL

3. La FBF décide de financer cinq chaires pour encourager les projets de recherche et de formation de la banque d'investissement et de marchés.

11. Un décret finalise la mise en place en France du gel des avoirs liés au financement du terrorisme. Les banques appliquent le gel de mouvements de fonds envers une liste de personnes définies.

24. La directive sur les services de paiement est adoptée. L'adoption rapide de ce texte était demandée par la FBF, car il est nécessaire à la poursuite de l'Europe des paiements.

30. La FBF publie un guide pratique pour les migrants : "envoyer de l'argent à l'étranger".

MAI

1. Le nouveau cadre juridique sur l'intermédiation en assurance entre en vigueur. Les banques concernées s'organisent en conséquence.

21. Le Conseil de l'UE parvient à un accord politique sur la directive sur le crédit à la consommation. La position commune, adoptée en septembre, marque certaines avancées ; la FBF continue à se mobiliser.

JUIN

5. La Commission européenne publie pour consultation le rapport final du groupe d'experts sur la mobilité. La FBF y répond le 26 juillet.

12. Les représentants des industries financières rencontrent le Président de la République en présence du ministre de l'Economie. Les banques participeront activement aux travaux sur le financement de l'économie.

FBF 2

JUILLET

5. Le pôle de compétitivité mondial "Finance innovation" est labellisé. C'est une reconnaissance du rôle-clé de l'industrie financière dans l'économie.

18. La FBF répond au livre vert sur les services financiers de détail, que la Commission européenne a publié le 2 mai.

31. Xavier Novelli, secrétaire d'Etat aux entreprises et au commerce extérieur réunit trois groupes d'experts sur la simplification de l'environnement des entreprises. La FBF préside un des groupes et contribue activement à la réflexion.

OCTOBRE

5. Christine Lagarde réunit pour la première fois les membres du Haut comité de place pour discuter de propositions visant à renforcer l'attractivité de la place financière de Paris.

11. La FBF et la Banque de France co-président le Comité national SEPA, qui adopte la 2^{ème} version du plan de migration de la France aux moyens de paiement européens.

29. Le Président de la République réunit les représentants des professions financières pour faire le point. Les banques publient un reporting de leurs encours de crédit aux TPE et PME.

AOÛT

31. A la suite de la crise sur les "subprimes" aux Etats-Unis, les banques françaises sont invitées par le Premier ministre à faire un point sur le financement de l'économie. Elles confirment leur engagement dans le financement des PME et des ménages.

NOVEMBRE

1. Les banques sont prêtes pour l'entrée en vigueur de la directive Marché d'instruments financiers (MIF).

20. La Commission européenne publie une communication "Un marché unique pour l'Europe du XXI^e siècle" qui précise ses orientations sur les services financiers de détail. Dans ce cadre, la FBF apporte sa contribution à la consultation sur la distribution de produits d'investissement grand public.

SEPTEMBRE

1. Daniel Bouton, président-directeur général de la Société Générale, devient président de la FBF pour un an.

21. La directive sur la supervision des opérations transfrontières est publiée au JO-UE. Les principales demandes de la FBF sont prises en compte.

27. La FBF signe la charte sur l'accession à la propriété pour tous, élaborée sous l'égide de Christine Boutin, ministre du Logement et de la Ville.

DÉCEMBRE

6. La commission des finances de l'Assemblée Nationale lance une mission sur "les emprunts immobiliers à taux variables". La FBF est prête à apporter les précisions nécessaires à un examen pertinent de la situation.

13. Le Parlement européen adopte le rapport sur la gestion d'actifs. La FBF a rencontré les parlementaires pour expliquer sa position.

20. La loi pour le développement de la concurrence au service des consommateurs (loi Chatel) est adoptée. Trois mesures concernent les banques : le récapitulatif annuel des frais, l'extension du champ de la médiation et le renforcement de l'information en cas d'offre de crédit à taux variable.

24. La loi de finances supprime l'impôt de Bourse. C'était une demande de la profession bancaire depuis de nombreuses années, pour tenir compte de la concurrence internationale sur les marchés.

007

“ Ali,
chargé de clientèle particuliers

Après un BTS et plusieurs années de petits boulots, Ali est recruté par une banque comme chargé d'accueil. Un an plus tard, il est promu chargé de clientèle particuliers. Le chargé de clientèle vient en appui à la gestion financière des clients : il s'agit de les aider et de les conseiller sur leurs projets tout au long de leur vie, que ce soit pour l'épargne, le crédit, les moyens de paiement, etc. Justement, c'est la dimension de conseil qu'apprécie particulièrement Ali dans ce métier. Dans le futur, Ali souhaiterait travailler pour sa banque sur l'Ile Maurice.





Chapitre 01

LES BANQUES ET L'EUROPE

page 10 **LA FBF PRÉPARE LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE
DE L'UNION EUROPÉENNE**

**Favoriser une culture européenne de supervision bancaire
La FBF soutient la révision de la directive OPCVM**

page 11 **LES BANQUES SOUTIENNENT L'INTÉGRATION
DES MARCHÉS DE DÉTAIL**

**Services financiers de détail : respecter des principes fondamentaux
Mobilité de la clientèle : pour une démarche réaliste
Des avancées pour la directive crédit aux consommateurs**

page 12 **LE DIALOGUE TRANSATLANTIQUE AVANCE**

page 13 **CHIFFRES-CLÉS : LES BANQUES EN EUROPE
ET DANS LE MONDE**

... La FBF prépare la présidence française de l'Union européenne

La France présidera l'Union européenne au second semestre 2008, au cours duquel seront débattus des dossiers importants pour la profession bancaire. La question de la supervision bancaire et financière est un sujet sur lequel la présidence française est très attendue. D'autres dossiers pourraient être également sur la table du Conseil lors de la présidence : révision de la directive OPCVM, activités post-marché, TVA sur les services financiers, crédit immobilier... La profession bancaire française prépare ces dossiers dès 2007.

L'EUROPE DU POST-MARCHÉ EN CONSTRUCTION

La mise en œuvre du code de conduite européen sur le règlement-livraison de titres se poursuit en 2007 selon les axes annoncés :

- accès aux infrastructures et interopérabilité,
- séparation des activités des services et de leur comptabilité.

Par ailleurs, en mars 2007, la BCE conclut à la faisabilité du projet Target2-Securities. Elle envisage de passer au stade du développement en 2008. La FBF soutient ce projet qui doit permettre l'intégration européenne des activités post-marché.

Favoriser une culture européenne de supervision bancaire

La supervision des marchés bancaires et financiers dans l'Union européenne représente un enjeu très structurant pour l'industrie financière. Sa fragmentation actuelle est un obstacle à l'intégration des marchés et au bon fonctionnement des groupes bancaires internationaux.

La FBF soutient l'émergence d'une culture européenne de supervision bancaire. Elle souhaite, dans un premier temps, une meilleure coopération entre superviseurs européens, notamment via un renforcement des comités européens de contrôle. A l'heure où le nouveau ratio de solvabilité européen est mis en application, des progrès réels dans la supervision européenne doivent permettre une meilleure efficacité de la gestion des risques au niveau consolidé.

Le 4 décembre 2007, les ministres des finances de l'Union européenne adoptent un compromis sur la future supervision financière. Ils invitent notamment la Commission européenne à examiner d'ici avril 2008 les solutions envisageables pour renforcer les comités européens de contrôle.

La FBF soutient la révision de la directive OPCVM

La réforme de la directive sur les OPCVM est nécessaire à l'intégration des marchés financiers européens. Après plus de deux ans de travaux de consultation, la Commission européenne publie début 2008 des propositions concrètes en vue d'améliorer le fonctionnement des fonds d'investissement dans l'Union européenne et de renforcer leur développement transfrontalier.

Par ailleurs, le Parlement adopte le 13 décembre 2007 le rapport du député européen Wolf Klinz qui présente des axes de réflexions pour un approfondissement du marché intérieur des fonds d'investissement.

La FBF est favorable à une révision du cadre européen des fonds d'investissement. La directive OPCVM concerne en effet les banques au titre de leurs activités de gestion d'actifs, de distribution d'OPCVM et de dépositaire d'OPCVM. Pour la profession bancaire, elle nécessite l'amélioration de certains sujets-clés :

- ... la mise en œuvre d'un passeport européen efficient pour les fonds et les sociétés de gestion doit garantir un niveau élevé de protection de l'épargne ;
- ... l'harmonisation des rôles et responsabilités des dépositaires, dont la fonction de contrôle est essentielle à la protection de l'investisseur, est indispensable pour permettre une réelle efficacité des fusions de fonds transfrontières ;
- ... en revanche, la FBF ne souhaite pas de nouvelle réglementation sur l'activité de distribution d'OPCVM, la directive MIF entrée en vigueur en novembre 2007 traitant déjà clairement de ce sujet.

●●● Les banques soutiennent l'intégration des marchés de détail

Le 20 novembre 2007, la Commission révèle les initiatives qu'elle souhaite prendre concernant la banque de détail dans sa communication "Un marché unique pour l'Europe du XXI^e siècle". Ces orientations s'appuient sur les travaux menés autour du livre vert sur les services financiers de détail publié en mai 2007. Elles concernent notamment la mobilité de la clientèle, le crédit immobilier, la distribution des produits d'investissement grand public...

Services financiers de détail : respecter des principes fondamentaux

Dans sa réponse au livre vert, la FBF rappelle qu'elle soutient activement l'intégration des marchés bancaires de détail. Les banques françaises sont convaincues des avantages liés à cette intégration et considèrent que le développement d'un grand marché bancaire de détail en Europe bénéficiera aux consommateurs, à l'industrie bancaire et au final à l'économie européenne toute entière.

Toutefois, la FBF estime que cette intégration des marchés de détail doit répondre à certains principes fondamentaux :

- ... **respecter** les conditions d'une saine concurrence afin d'éviter des distorsions entre prêteurs établis dans des pays différents,
- ... **ne pas ralentir** la dynamique des marchés nationaux ni en limiter la diversité par une uniformisation des pratiques,
- ... **se concentrer** sur les initiatives ayant le plus fort impact positif pour les consommateurs et les professionnels,
- ... **les coûts** générés par un nouveau texte doivent être proportionnés aux avantages à en attendre.

La FBF remarque par ailleurs que la Commission se place essentiellement du point de vue du consommateur. C'est pourtant l'offre qui stimulera la demande des consommateurs. Ainsi, pour que l'intégration progresse, les professionnels doivent être encouragés à offrir leurs produits au-delà de leurs territoires nationaux et les freins (linguistiques, fiscaux, juridiques, économiques...) à une offre transfrontière de services financiers doivent être pris en compte.

Mobilité de la clientèle : pour une démarche réaliste

En novembre 2007, la Commission invite les banques à élaborer des règles communes d'autorégulation pour la mobilité bancaire des clients. Ces règles s'appliqueraient dans un premier temps au niveau national. En cas d'échec, la Commission envisage une intervention législative.

Cette initiative fait suite à la concertation menée en 2007 sur la mobilité de la clientèle. Elle intègre notamment la réflexion de la FBF selon laquelle la mobilité des clients est avant tout une question nationale comme indiqué dans ses observations sur le rapport d'experts de juin 2007 sur la mobilité. Si une initiative européenne est jugée utile dans ce domaine, la FBF estime qu'elle doit rester pragmatique et se baser sur la réalité de la relation banques-clients – fondée sur la confiance, la proximité, la qualité du service – et de sa diversité selon les pays. La multibancarisation et la mobilité intra-établissement doivent aussi être prises en compte.

Selon ce rapport, le taux de mobilité en France se situe dans la moyenne européenne (7,75%). Les banques françaises ont déjà pris des mesures pour faciliter la mobilité des clients.

DES ORIENTATIONS POUR LE MARCHÉ EUROPÉEN DU CRÉDIT IMMOBILIER

Le livre blanc du 18 décembre 2007 révèle la stratégie de la Commission pour augmenter la concurrence transfrontalière des marchés européens du crédit immobilier. La Commission juge prématuré de légiférer dans l'immédiat et pointe notamment quatre sujets pour lesquels elle souhaite poursuivre sa réflexion : le taux effectif global, le remboursement anticipé, l'information précontractuelle et enfin la responsabilité respective des prêteurs et des emprunteurs. Ces orientations politiques feront l'objet d'analyses d'impact et de concertations avec l'industrie bancaire.

La FBF est favorable à une initiative qui facilite une meilleure harmonisation des marchés européens du crédit immobilier. Considérant, comme la Commission, que c'est l'offre qui stimulera la demande, elle estime que les dispositifs devront rechercher à faciliter la tâche des professionnels pour améliorer la qualité et la variété des offres à destination des consommateurs.

Des avancées pour la directive crédit aux consommateurs

Les discussions se sont poursuivies en 2007 sur la proposition de directive sur le crédit aux consommateurs. En septembre, le Conseil de l'Union européenne a adopté une position commune présentant des avancées comme l'abandon du principe général de reconnaissance mutuelle et l'exclusion de tous les types de prêts immobiliers. La profession bancaire a poursuivi sa mobilisation pour obtenir l'amélioration d'autres dispositions importantes.

Le texte de compromis adopté au Parlement le 16 janvier 2008 marque un progrès vers l'intégration de la banque de détail en Europe. Il assure un haut niveau de protection des consommateurs et donne à ces derniers la possibilité de faire jouer la concurrence à leur profit :

- ... la directive s'applique aux crédits à la consommation d'un montant supérieur à 200 euros et inférieur à 75 000 euros (le plafond initial s'élevait à 100 000 euros) ;
- ... le texte normalise les informations précontractuelles et le mode de calcul du coût du crédit (le taux annuel effectif global) ;
- ... le délai de rétractation est fixé à 14 jours. Pour les ventes liées, cette période peut être réduite à la demande du consommateur dans les pays où cette disposition existe déjà. C'est le cas de la France ;
- ... le droit de remboursement anticipé est harmonisé avec une indemnité plafonnée.

Tout au long des débats, la FBF a défendu une approche pragmatique et l'harmonisation pleine des points-clés susceptibles de faciliter la comparaison des offres transfrontalières tout en respectant des règles de concurrence équitables et sans dégradation des conditions d'exercice au niveau national.

... Le dialogue transatlantique avance

Les groupes bancaires étant désormais largement internationaux, la FBF soutient la convergence des règles, pour assurer des conditions saines de concurrence et la protection des clients.

Normes comptables et ratio prudentiel : pour une reconnaissance mutuelle

L'Europe et les Etats-Unis travaillent à un projet de reconnaissance mutuelle des normes comptables. L'objectif est d'abandonner pour 2009 les exigences de retraitement des états financiers que les sociétés européennes cotées sur les marchés américains doivent respecter aujourd'hui, et réciproquement pour les sociétés américaines en Europe. C'est un enjeu économique fort. La SEC adopte en novembre un règlement permettant aux émetteurs étrangers de publier leurs comptes conformément aux IFRS de l'IASB. De son côté, le CESR⁽¹⁾ propose en décembre l'équivalence des US GAAP avec les IFRS.

Par ailleurs, le dispositif prudentiel Bâle II est publié en novembre 2007 aux Etats-Unis. Il est proche des recommandations internationales, comme le souhaitait la FBF. Toutefois, seules une douzaine de grandes banques internationales américaines seront soumises aux options avancées de Bâle II. Le problème des filiales des banques européennes aux Etats-Unis se pose donc : des discussions sont en cours afin de leur éviter un double calcul. La profession bancaire souhaite ainsi une reconnaissance mutuelle pour les filiales bancaires européennes outre-Atlantique.

Marchés financiers : intensifier la concurrence

Les régulateurs européens et américains travaillent à la mise en œuvre du principe de reconnaissance mutuelle dans le domaine des marchés. Elle permettrait à des intermédiaires financiers étrangers de proposer des services aux investisseurs américains à l'issue d'un système d'enregistrement simplifié. La SEC soutient cette démarche et annonce trois tables rondes pour 2007.

Au niveau mondial, l'Organisation internationale des commissions de valeurs (IOSCO), qui regroupe les régulateurs des marchés financiers dans le monde, rédige un programme de travail, dont les grands thèmes sont l'information des investisseurs, la gestion des conflits d'intérêts et l'harmonisation des règles de conduite.

(1) CESR : Committee of European Securities Regulators : comité consultatif composé de représentants des autorités nationales de régulation et de la Commission européenne.

IOSCO (ou OICV : Organisation internationale des commissions de valeurs) rassemble 180 membres, dont 83 régulateurs nationaux. Ils établissent des standards pour la surveillance internationale des transactions et promeuvent le développement de marchés financiers efficients. La France organise la 33^e conférence de l'IOSCO, fin mai 2008 à Paris. 80 pays y seront représentés, avec 800 représentants de la communauté financière internationale. Fortement impliquée dans la régulation internationale des marchés financiers, la FBF contribuera activement à cet événement.

●●● Chiffres-clés : les banques en Europe et dans le monde

Un secteur bancaire européen dynamique

3 millions de salariés travaillent dans les banques en Europe qui comptent **212 000 agences** à fin 2006, selon la BCE.

2 % du PIB européen, c'est la contribution des seules activités de banque de détail.
(Commission européenne, livre vert sur les services financiers de détail, avril 2007)

L'encours de crédit aux particuliers atteint 7 235 milliards d'euros en 2006 en Europe (+ 10 % en un an).
(BCE, EU banking structures, october 2007)

La capitalisation des fonds d'OPCVM dépasse 5 700 milliards d'euros, soit plus de 50 % du PIB de l'UE.
(Efama, 3^e trimestre 2007)

Les établissements de crédit d'autres Etats membres représentent 19 % du total de bilan des établissements européens et ceux de pays tiers comptent pour 8 %. Derrière cette moyenne se cachent des situations contrastées : dans les 10 nouveaux pays membres, les banques des autres Etats membres représentent près de 61 % du total de bilan.
(BCE, EU banking structures, october 2007)

Des banques françaises actives en Europe

Les établissements de crédit français comptent **523 implantations en Europe**, soit 53 % de leurs implantations fin 2005 (+ 12 % en un an et un quasi-doublement en 5 ans), selon la Commission bancaire.

67 % des implantations étrangères en France sont européennes en 2006, soit 159 implantations sur un total de 237.

En France, les établissements étrangers (UE et hors UE) représentent 11 % du total de bilan des banques.
(BCE, EU banking structures, october 2007)

Le total de bilan des établissements de crédit européens en France atteint 558 mds € à fin 2006, selon la BCE.

Un dynamisme international

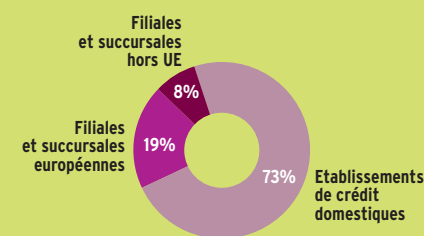
Les établissements de crédit français sont présents dans **84 pays différents** (à fin 2005, source Commission bancaire).

La part des agences des banques françaises installées à l'étranger atteint près de 19 % de l'ensemble de l'activité des établissements de crédit (Commission bancaire, données 2006).

Le poids de l'activité "filiales étrangères" des trois principaux groupes bancaires français implantés à l'étranger, rapporté à leur total de bilan, est de 23 % en moyenne (Commission bancaire, données à fin décembre 2005).

21 300 milliards d'euros, c'est la capitalisation boursière globale des sociétés cotées sur les marchés de NYSE Euronext, ce qui en fait le plus grand groupe boursier au monde, avec une valeur moyenne des échanges de plus de 103 milliards d'euros par jour (à fin septembre 2007, source NYSE Euronext).

Part des établissements étrangers dans le total de bilan des établissements de crédit en Europe (2006)



(BCE, EU banking structures, october 2007)

LA FRANCE LEADER

La France est le **1^{er} pays européen de la gestion financière des OPCVM**, suivie par le Royaume-Uni et l'Allemagne.

(source AFG, sept. 2006)

La part de marché mondiale des banques françaises pour les dérivés actions est de plus de **25 %**.
(Paris Europlace)

On compte **5 banques françaises parmi les 30 premières mondiales**, en termes de fonds propres.

(The Banker, juillet 2007)

“ THIERRY,
chargé d'affaires PME

Thierry a commencé sa carrière comme sales assistant en salle de marchés après un master en école de commerce. Il suit ensuite une formation en interne sur la banque de PME et travaille pour les petites entreprises. Il est désormais en charge d'un portefeuille de grosses PME et directeur adjoint d'un Centre d'affaires Entreprises. Il rencontre des dirigeants de PME de secteurs très différents : SSII, industrie, négoce, BTP, transport... Il apprécie cette diversité et la dimension relationnelle du poste. Ce métier requiert également des capacités analytiques et de gestion des risques avant de décider d'accompagner les projets d'investissement.





Chapitre 02

LES BANQUES ET LEURS CLIENTS

page 18	DE NOUVELLES AVANCÉES DANS LES RELATIONS BANQUES-CLIENTS Les banques tiennent leurs engagements La convention AERAS en vigueur Incidents de paiement : les banques maintiennent leur engagement malgré la loi Une transparence renforcée La médiation élargie
page 20	DES INITIATIVES EN RÉGIONS VERS LES PUBLICS LES PLUS FRAGILES
page 21	LES BANQUES SOUTIENNENT LE DÉVELOPPEMENT DES TPE ET PME
page 22	LES CHIFFRES-CLÉS DES RELATIONS BANQUES-CLIENTS

... De nouvelles avancées dans les relations banques-clients

80 % des Français ont une bonne image de leur banque. Pour assurer ce bon niveau de satisfaction, les banques s'adaptent sans cesse à l'évolution des attentes de leurs clients. En 2007, elles poursuivent leurs efforts. La FBF est convaincue que les engagements professionnels permettent – mieux que la loi – une réponse personnalisée aux besoins de chaque client. Pourtant, les pouvoirs publics choisissent la voie législative en 2007. Les banques décident toutefois unilatéralement de maintenir l'engagement qu'elles avaient pris fin 2006 concernant les frais pour incidents de paiement.

La FBF et les banques ont diffusé 800 000 guides de la mobilité (hors téléchargements)



Les banques tiennent leurs engagements

Les banques appliquent les mesures qu'elles avaient prises en 2004 et en 2006 dans le cadre du Comité consultatif du secteur financier (CCSF). Ce Comité effectue un suivi rigoureux des engagements et confirme fin décembre leur application effective.

La banque est plus claire et plus simple pour les clients : la transparence est renforcée et la mobilité est facilitée :

- ... Ainsi, plus de 34 millions de clients ont une convention de compte à fin 2006, soit 62 % des clients particuliers. Le nombre de clients équipés a doublé en deux ans.
- ... En termes de mobilité, 6 % des Français ont changé de banque dans les 12 derniers mois, selon l'enquête Ifop de juin 2007, soit l'équivalent de l'ensemble des clients d'une grande banque.

Les banques facilitent également la démarche du droit au compte et font mieux connaître la gamme des moyens de paiement alternatifs au chèque, pour que chacun ait un compte et des moyens de paiement adaptés à sa situation.

- ... 70 % des clients interdits de chèquiers sont équipés de moyens de paiement modernes (gamme alternative, carte à autorisation systématique ou package d'entrée de gamme comprenant cette carte) à fin juin 2007 : + 27 points en 18 mois.
- ... Concernant le droit au compte, 30 400 personnes en ont bénéficié en 2006 (+14 % en un an). Et 30 % des Français connaissent le principe de ce droit en 2007 selon l'Ifop.

La convention AERAS en vigueur

La convention AERAS visant à améliorer l'accès au crédit pour les personnes présentant un risque aggravé de santé entre en vigueur début janvier et remplace la convention Belorgey. La loi du 31 janvier 2007 consacre les principes de la nouvelle convention, les modalités relevant du texte conventionnel. Les banques ont fait des propositions innovantes, et plusieurs avancées substantielles répondent aux préoccupations des associations. Le succès du dispositif repose notamment sur une information très en amont.

Les banques et la FBF diffusent en 2007 environ 2 millions de mini-guides (hors téléchargements) sur la nouvelle convention. Ainsi, un tiers des Français savent qu'un dispositif existe pour l'accès au crédit des personnes malades en juin 2007. Le taux de connaissance atteint même 40 % parmi les 35 - 64 ans, selon l'Ifop.

Incidents de paiement : les banques maintiennent leur engagement malgré la loi

La loi Droit au logement de mars 2007 et le décret du 15 novembre plafonnent les frais pour incidents. Ainsi, à partir du 16 mai 2008, en cas d'incident de paiement, les frais que la banque peut facturer à son client sont limités :

- ... à 30 € pour les rejets de chèque d'un montant inférieur ou égal à 50 €,
- ... à 50 € pour les rejets de chèque d'un montant supérieur à 50 €,
- ... pour les autres incidents de paiement, les frais ne peuvent dépasser le montant du rejet dans la limite d'un plafond de 20 €.

Pour leur part, les banques appliqueront volontairement le système d'examen au cas par cas qu'elles avaient proposé dès novembre 2006, en cas de cumul de frais de rejet entraînant des difficultés financières significatives pour le client. Cet examen pourra conduire à une remise totale ou partielle de frais bancaires, selon les cas.

Une transparence renforcée

La loi pour le développement de la concurrence au service des consommateurs adoptée le 20 décembre 2007 (loi Chatel) comporte plusieurs dispositions concernant les relations banques-clients.

Tous les ans en janvier, les banques porteront à la connaissance des personnes physiques et des associations, un récapitulatif des frais liés notamment à la gestion de leur compte de dépôt. Elles engagent les travaux nécessaires, pour enregistrer dans leurs systèmes d'information l'historique des opérations et créer les catégories requises. Le premier récapitulatif annuel 2008 sera disponible avant la fin janvier 2009.

Les banques rappellent dans l'offre de prêt immobilier la possibilité de recourir à une assurance autre que celle proposée par le prêteur si elle offre des garanties équivalentes.

Avec l'offre de crédit à taux variable, les banques fournissent une simulation de l'impact d'une variation du taux d'intérêt sur les mensualités, la durée du prêt et le coût total du crédit, à partir du 1er octobre 2008. Et une fois par an, la banque indique à l'emprunteur le montant du capital à rembourser, pour les prêts à taux variable.

Par ailleurs, le 6 décembre, la commission des finances de l'Assemblée lance une mission sur "les emprunts immobiliers à taux variables". La FBF est prête à apporter les précisions nécessaires à un examen pertinent de la situation. Elle rappelle que les établissements financiers examinent au cas par cas les contrats de prêts touchés par la hausse des taux.

La médiation élargie

La loi Chatel généralise l'extension du champ de la médiation à l'ensemble des litiges liés à l'exécution d'un contrat bancaire (dont la gestion des crédits et les produits d'épargne). Les banques sont favorables à tout ce qui favorise le dialogue avec leurs clients et le règlement amiable des litiges. Ainsi, la majorité des banques, notamment les plus grandes, avaient déjà élargi les compétences du médiateur au-delà du champ légal⁽¹⁾.

Les médiateurs des établissements de crédit ont reçu 23 000 courriers en 2006, soit une augmentation de 17 % par rapport à 2005, selon le Comité de la médiation bancaire. 23 % des dossiers ont pu faire l'objet d'un avis du médiateur, soit une progression de 3 points. Les autres sont réorientés vers les services compétents (autres médiateurs, etc) ou sont en dehors du champ de la médiation.

(1) Le champ initial de la médiation bancaire portait sur les litiges relatifs à la gestion des comptes de dépôt, des ventes liées et des ventes avec primes.

ACCESSION SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ : LES BANQUES S'IMPLIQUENT

Le 27 septembre, la FBF signe au nom de l'ensemble des banques françaises la charte sur l'accès à la propriété pour tous, élaborée sous l'égide de la ministre du Logement et de la Ville. Les banques vont travailler à l'accompagnement du développement de l'accès social sécurisé pour faciliter l'accès à la propriété à des catégories qui peuvent rencontrer des difficultés.

L'annuaire des médiateurs des banques, mis à jour en juin 2007, est disponible sur www.fbf.fr.

... Des initiatives en régions vers les publics les plus fragiles

La FBF organise des rencontres régulières avec les relais sociaux et les milieux associatifs afin de toucher, par leur intermédiaire, les populations les plus fragiles et de mener des actions concrètes sur tout le territoire. Ces initiatives vont encore se développer.

Des contacts sur le terrain grâce aux comités territoriaux de la FBF

Les comités des banques de la FBF organisent des rencontres sur le terrain avec les conseils généraux, les centres communaux d'action sociale... Ces contacts visent à contribuer à une meilleure connaissance des mécanismes bancaires, renforcer l'accompagnement des personnes fragiles et prévenir les difficultés. Les principaux sujets abordés dans ces rencontres concernent les relations banques-clients, l'accès au compte et aux moyens de paiement, l'accès au crédit, le surendettement...

Au niveau national, depuis trois ans, 6 000 acteurs sociaux ont participé à des réunions de ce type dans de nombreuses villes de France : Marseille, Lille, Nice, Nantes, Vannes, Toulon...

A titre d'exemple, en avril 2007, le Comité des banques de Picardie organise, en partenariat avec le Conseil général, une rencontre à Amiens sur le thème "ensemble pour mieux aider les personnes fragiles". C'est l'occasion pour près de 200 travailleurs sociaux et banquiers de la région d'échanger et de s'informer mutuellement.

Des échanges fructueux avec les centres communaux d'action sociale

A l'occasion de son action de déploiement du microcrédit social distribué par les centres communaux d'action sociale (CCAS), l'UNCCAS⁽¹⁾ invite la FBF en avril 2007 à venir présenter aux CCAS les possibilités de rapprochement entre le monde bancaire et le monde social. Les comités des banques participent ainsi à des réunions de sensibilisation dans le Finistère, le Vaucluse, les Alpes de Haute-Provence, en Seine-et-Marne...

Ces rencontres sont autant d'occasions d'encourager des initiatives locales et de présenter les démarches déjà engagées par la profession en faveur des personnes en difficulté et de ceux qui les accompagnent. Elles se concrétisent par des formations des acteurs sociaux sur les mécanismes bancaires.

L'utilité des informations pratiques de la FBF reconnue

Les acteurs sociaux ont conscience des bénéfices concrets de ces échanges dans leurs activités quotidiennes. Ils reconnaissent l'esprit d'ouverture et de dialogue des banquiers et l'utilité des informations pratiques qui leur sont fournies :

- ... le site internet www.lescledeslabanque.com de la FBF propose un espace dédié aux acteurs sociaux qui rassemble les informations les plus utiles pour aider une personne en difficulté financière ;
- ... la collection de mini-guides "Les Clés de la banque" s'enrichit régulièrement. Derniers numéros parus : Le virement SEPA, Le coût d'un crédit, Envoyer de l'argent à l'étranger, Commercialisation des instruments financiers ;
- ... les affiches éditées depuis 2007 sont à disposer dans les locaux des acteurs sociaux afin de sensibiliser le public sur les thèmes bancaires : la vie sans chéquier, le droit au compte, le règlement des litiges...

LA FBF PARTENAIRE DU CONGRÈS NATIONAL DE L'UNCCAS

Les 10 et 11 octobre 2007, la FBF est partenaire du Congrès national de l'UNCCAS⁽¹⁾ de Grenoble. Elle intervient lors d'un atelier sur le thème des travailleurs pauvres et de l'exclusion financière et y tient un stand "Les Clés de la banque" à destination des élus et cadres des CCAS. Elle y accueille près de 1 000 visiteurs et diffuse 1 200 mini-guides.

(1) UNCCAS - Union nationale des Centres communaux d'action sociale

... Les banques soutiennent le développement des TPE et PME

Une transparence renforcée sur la distribution de crédit

Comme elles s'y étaient engagées, les banques publient les encours de crédits qu'elles accordent aux TPE et PME. Ce reporting est le fruit d'un groupe de travail rassemblant les pouvoirs publics, la profession bancaire, des représentants des entreprises, la Banque de France et la Commission bancaire. Il renforce la transparence sur la production des crédits en volume selon les types de crédit, les secteurs d'activité économique et l'âge de l'entreprise. Les premières données confirment le soutien des banques à l'économie : les encours augmentent de 6 % sur le 1^{er} semestre 2007.

Pour une simplification de l'environnement des entreprises

Le Secrétaire d'Etat aux Entreprises et au Commerce extérieur réunit en juillet trois groupes d'experts pour simplifier le cadre réglementaire, fiscal et social des entreprises. Ils présentent les propositions le 28 septembre. La profession bancaire contribue activement aux réflexions. Un représentant de la FBF anime le groupe dans le domaine social et propose notamment la réduction des effets de seuil qui pourraient freiner les embauches et l'amélioration de la lisibilité des normes.

Améliorer les délais de paiement

La FBF est favorable à une réduction des délais de paiement dont la durée actuelle fragilise la situation financière des PME et donc diminue leur capacité d'emprunt. Le secrétaire d'Etat relance d'ailleurs les travaux de l'Observatoire des délais de paiement durant l'été et estime que le secteur public doit être exemplaire en la matière. La FBF participe activement aux travaux de l'Observatoire qui présente en décembre dans son rapport les services proposés par les banques : affacturage et virement électronique. La FBF a également publié en janvier une brochure d'information des PME sur les outils de financement à court terme, avec OSEO et la Coface.

Le SEPA : une opportunité pour les PME

Dans le cadre du Comité national SEPA, les banques, les entreprises et les acteurs concernés travaillent à la mise en œuvre des moyens de paiement européens en France. L'utilisation de standards internationaux et d'instruments de paiement identiques dans la zone SEPA facilitera l'accès des PME à un marché élargi à l'Europe. Le virement SEPA, disponible début 2008, répond plus particulièrement à la demande des entreprises d'un format international unique pour les échanges banques-clients. En outre, les virements SEPA seront accompagnés de 140 caractères (contre 31 aujourd'hui pour les virements nationaux), ce qui facilitera le travail administratif et comptable.

PME, les chiffres-clés

Plus de 461 milliards d'euros, c'est le montant des crédits accordés aux PME par les établissements de crédit à fin octobre 2007, soit une augmentation de 15,3 % sur un an.

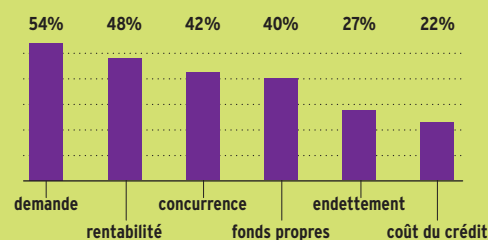
(source Banque de France, crédits supérieurs à 76 000 €)

Les banques poursuivent le soutien au financement des PME, et ce à des taux parmi les meilleurs d'Europe. Le taux d'intérêt moyen d'un crédit de plus de 5 ans à une PME atteint 4,80 % en France, contre 5,70 % en moyenne dans les pays de la zone euro selon Eurostat.

93 000 entreprises en création ont bénéficié d'un prêt à la création d'entreprise (PCE) depuis son lancement, ce qui a permis de créer plus de 124 000 emplois. Produit du partenariat entre les banques et OSEO, le PCE vise à faciliter l'octroi de crédits de petits montants.

LE COÛT DU CRÉDIT N'EST PAS UN OBSTACLE À L'INVESTISSEMENT

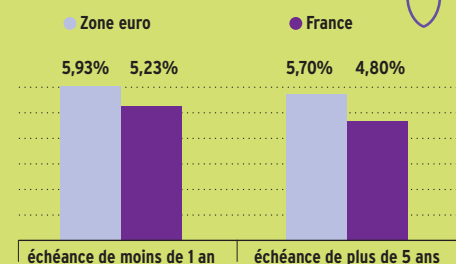
Principaux obstacles à l'investissement, selon les PME



Source : OSEO. Enquête réalisée auprès de 1000 dirigeants de PME en mai 2007.

Pour les PME, le principal obstacle aux investissements demeure la faiblesse de la demande, suivi de l'insuffisance de rentabilité. Ces deux effets conjugués montrent la maturité des chefs d'entreprise dans un environnement économique général à faible visibilité sur le long terme. En revanche, le coût du crédit ne représente un frein que pour 22 % des PME.

Taux d'intérêt des crédits nouveaux aux PME (< 1 million €)

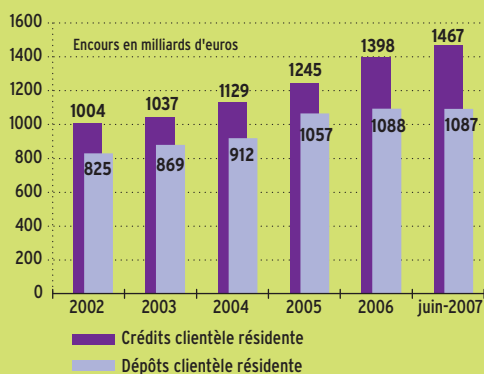


Source : Eurostat, données au 3^e trimestre 2007

... Les chiffres-clés des relations banques-clients

DÉPÔTS ET CRÉDITS DE LA CLIENTÈLE RÉSIDENTE

Ensemble des établissements de crédit



Source : Commission Bancaire

Des services bancaires accessibles

Plus de 40 000 points de contact bancaires et postaux à fin 2006. (Banque de France)

80 % sont ouverts le samedi. (enquête FBF menée en novembre 2006)

47 800 distributeurs automatiques de billets (DAB) à la fin 2006. Le parc de DAB a ainsi doublé en 10 ans. (CECEI)

Plus de 99 %, c'est le taux de bancarisation de la population résidente en France et âgée de plus de 18 ans. (rapport annuel du CCSF, décembre 2007)

Des prix concurrentiels

0,58 % du budget des ménages, c'est ce que représentent les services financiers en 2007. A titre de comparaison, la téléphonie représente 2,73 % du budget. (Insee)

L'indice des prix des services financiers n'a pas augmenté sur les douze derniers mois à fin novembre 07, alors que l'indice des prix à la consommation augmentait de 2,4 %. (Insee)

130 € par an en France, pour 145 € pour la moyenne européenne. Ce prix des services bancaires comprend l'équipement bancaire, les packages, les moyens de paiement, les incidents de paiement ainsi que les découverts et les crédits revolving. (Mercer Oliver Wyman, juillet 2004)

Une concurrence effective

81 % des Français estiment qu'il y a une vraie concurrence dans le secteur bancaire, soit + 5 points en un an. (Ifop, juin 2007)

29 % ont un compte dans plusieurs banques en 2007. Pour près des deux tiers des Français, la multibancarisation permet au quotidien de faire jouer la concurrence et de choisir les meilleurs services de chaque banque.

6 % des Français ont changé de banque au cours des 12 derniers mois (soit l'équivalent de l'ensemble des clients d'une grande banque).

11 ans, c'est la durée de vie moyenne d'un compte bancaire en France. (rapport Banque de détail - Commission européenne 2006)

Des crédits pour financer les projets

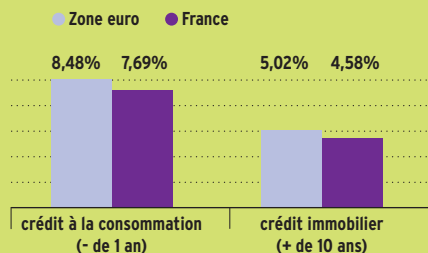
Les établissements de crédit soutiennent les projets immobiliers et de consommation des ménages. Ainsi, l'encours des crédits aux ménages s'élève à 795 milliards d'euros à fin juin 2007, soit une augmentation de près de 11 % sur un an.

50,9 % des ménages français détiennent au moins un crédit à la fin 2006. 32,6 % ont un crédit de trésorerie et 30,2 % un crédit immobilier. (Observatoire de l'endettement des ménages)

Les jeunes n'ont jamais été aussi nombreux à accéder à la propriété : près de 18 % des moins de 30 ans recourent au crédit pour acquérir leur logement.

DES TAUX PARMI LES PLUS BAS DE LA ZONE EURO

Taux d'intérêt des crédits aux ménages (3^e trimestre 2007)



Source Eurostat Taux sur les nouveaux contrats.

De nombreuses formes de contact avec la banque

Internet : la confiance se confirme

60 % des internautes consultent le site de leur banque en 2007. C'est même le cas pour 78 % des 25-34 ans.

Télécharger leurs relevés de compte et effectuer des virements sont les opérations qu'ils sont le plus susceptibles d'effectuer. Ils sont un peu plus de la moitié à être prêts à faire opposition sur une carte ou un chèque et à dialoguer en ligne avec leur conseiller.

Agence : un lieu incontournable

41 % des Français déclarent se rendre une à trois fois par mois dans leur agence.

DAB et GAB plébiscités

86 % des Français estiment que les appareils automatiques dans les agences facilitent les opérations des clients.

SMS : un engouement chez les jeunes.

10 % des Français utilisent les services d'alerte de leur banque par téléphone mobile, via SMS... C'est même le cas pour près d'un quart des 25-34 ans. Source : enquête Ifop sur l'image des banques, juin 2007

Globalement, une bonne image des banques

80 % des Français ont une bonne image de leur banque et 63 % une bonne image des banques.

Les points forts d'image pour les banques sont les dimensions de modernité et d'utilisation des nouvelles technologies, ainsi que les atouts fondamentaux que représentent la compétence, l'écoute et le respect des clients.

74 % des Français estiment que les banques se sont améliorées depuis quelques années en termes de rapidité des opérations, 71 % pour la qualité du conseil et 70 % pour la qualité des produits.

53 % des Français estiment que les banques font des efforts en matière d'information sur les tarifs des opérations courantes. Source : enquête Ifop sur l'image des banques, juin 2007

Des dépôts sécurisés et valorisés

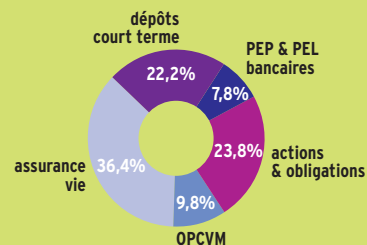
Les particuliers disposent de 60 millions de comptes à vue et de 141 millions de comptes à terme et comptes d'épargne à régime spécial (livrets, CEL, PEL, LEP...) fin 2006.

Le taux d'épargne des ménages français s'élève à 15,5 % en 2006, selon l'Insee.

83 % des Français ont un livret d'épargne et 41 % de l'épargne logement. (Insee, enquête patrimoine 2004)

A fin juin 2007, l'encours sur le Livret de développement durable s'élève à près de 59 milliards d'euros soit 8 milliards d'euros de dépôts supplémentaires en 6 mois. Le Livret de développement durable remplace le Codevi depuis le 1^{er} janvier 2007.

Patrimoine des ménages en 2006, en %



Source : Banque de France. Répartition des encours.

“ SOFIA,
inspectrice

Sofia réalise des missions d'audit interne, à la demande de la direction générale, afin de s'assurer de la qualité du dispositif de contrôle et de management. Le métier d'inspectrice exige capacité d'adaptation, ouverture d'esprit et rigueur. Ce qu'apprécie tout particulièrement Sofia ? La variété des missions, grâce à laquelle elle découvre de nouveaux métiers dans différents pays. D'ailleurs, trois jours après la photo, elle s'envolait pour un audit outre-Atlantique. Par la suite, Sofia souhaite se spécialiser dans les métiers de financement de matières premières et, comme elle travaille dans un groupe de dimension mondiale, saisir l'opportunité d'une expatriation.





Chapitre 03

LES MOYENS DE PAIEMENT

page 28 ----- **L'EUROPE DES PAIEMENTS DÉMARRE EN 2008**

La France ajuste son plan de migration vers SEPA

Le nouveau cadre juridique pour l'Europe des paiements adopté

page 29 -----

Le virement SEPA, disponible dès le 28 janvier 2008

La carte SEPA : des règles à définir en amont par les autorités

Target2 : le système de paiement européen refondu

page 30 ----- **CHIFFRES-CLÉS**

EN FRANCE

Les moyens de paiement, un usage quotidien

La carte confirme son dynamisme

Des transactions sûres

EN EUROPE

Des systèmes industriels hautement sécurisés

Des Européens aux pratiques contrastées

Sécurité des cartes

Le chèque en baisse régulière en Europe

... L'Europe des paiements démarre en 2008

L'espace unique des paiements en euros, le Single Euro Payments Area (SEPA), devient une réalité dès janvier 2008 avec la mise à disposition du virement SEPA dans 31 pays⁽¹⁾. En vue de ce démarrage, les travaux de l'industrie bancaire européenne poursuivent en 2007 leur phase de développement et de préparation de la mise en œuvre. C'est également le cas des banques françaises et des systèmes d'échange tels que la STET.

OUVERTURE DU SITE DU COMITÉ NATIONAL SEPA

Le site internet SEPA France (www.sepafrance.fr) est mis en ligne le 11 octobre 2007. Réalisé par le Comité national SEPA, il constitue la source d'information publique de référence sur le projet SEPA.



La France ajuste son plan de migration vers SEPA

Le Comité national SEPA, co-présidé par la Banque de France et la FBF, regroupe les principaux acteurs concernés et coordonne la mise en place en France des moyens de paiement européens. En octobre 2007, il actualise le Plan de migration de la France vers SEPA afin de prendre en compte la directive sur les services de paiement. Ainsi, selon la deuxième version du Plan national publiée le 11 octobre 2007 :

- ... le virement SEPA est disponible dès le 28 janvier 2008 dans la majorité des banques ;
- ... le prélèvement SEPA est annoncé pour le début 2010, une fois la directive sur les services de paiement transposée en droit national dans l'ensemble de la zone SEPA ;
- ... la mise en conformité progressive de l'ensemble des cartes avec le cadre régissant les cartes de la zone SEPA, interviendra entre 2008 et fin 2010.

En revanche, le téléversement, le TIP et les effets de commerce demeurent à ce stade des moyens de paiement nationaux, utilisables en France, puisqu'il n'existe pas d'instrument SEPA présentant des fonctionnalités équivalentes. Le chèque et la monnaie électronique ne sont pas concernés par SEPA.

Le nouveau cadre juridique pour l'Europe des paiements adopté

Après deux ans de discussions, la directive sur les services de paiement est adoptée le 24 avril 2007. Très attendue par la profession bancaire, elle fournit le cadre juridique commun indispensable pour construire l'Europe des paiements.

Lors des travaux, la FBF souligne l'importance du maintien d'un niveau de sécurité satisfaisant pour les clients et des règles de saine concurrence entre les professionnels. Le texte final marque certaines avancées dans ce domaine :

- ... le champ d'application est limité aux paiements effectués en euro ou dans une devise de l'Union européenne, et entre deux prestataires établis dans l'UE ;
- ... les établissements de paiement sont dotés d'un régime prudentiel renforcé : bien qu'il reste moins contraignant que celui des banques, ce régime exige notamment un capital minimum initial et variable en fonction de l'activité de l'établissement et des obligations de fonds propres.

La directive doit être transposée dans chaque pays membre du SEPA pour le 1^{er} novembre 2009. Étant donné l'impact de la directive sur l'ensemble du droit des moyens de paiement et le degré de liberté laissé à chaque pays pour la transposition, la profession bancaire va se rapprocher des autorités françaises et européennes et travailler en coopération avec les banques européennes en vue d'une transposition la plus harmonisée possible dans l'ensemble des pays.

(1) Les 27 pays de l'Union européenne, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein et la Suisse.

Le virement SEPA, disponible dès le 28 janvier 2008

Le virement SEPA est mis à disposition des clients par les banques, en France comme en Europe, dès le 28 janvier 2008. C'est un virement en euro qui permet de transférer des fonds aussi bien en France que dans les pays de l'espace SEPA. Il remplace progressivement le virement domestique propre à chaque pays et le virement transfrontalier entre les pays de l'espace SEPA.

Les spécifications techniques du virement sont finalisées par l'EPC en juin 2007. Au second semestre, les banques effectuent les développements nécessaires, suivis de tests en interne et à plus grande échelle avec les plates-formes de compensation.

La différence la plus visible du virement SEPA porte sur la codification des coordonnées bancaires du destinataire (codes IBAN et BIC). En outre, le virement comporte un libellé de 140 caractères, contre 31 pour les virements nationaux.

La carte SEPA : des règles à définir en amont par les autorités

La mise en œuvre de l'Europe des cartes à compter de janvier 2008 permet au client – consommateur, commerçant... – d'utiliser la carte bancaire pour des paiements et retraits d'espèces en euro dans l'espace SEPA comme s'il s'agissait de paiements domestiques. Si les porteurs français bénéficient déjà de cette possibilité, ce n'est pas toujours le cas dans les autres pays. La carte SEPA se fonde en outre sur les meilleurs standards de sécurité, avec la puce EMV et l'usage du code secret.

Les banques demandent toutefois que les règles posées par les autorités européennes soient suffisamment claires pour justifier les investissements qu'elles doivent engager et susciter des initiatives concurrentielles par un fonctionnement efficace de l'espace européen des paiements. C'est pourquoi la FBF a vivement réagi fin décembre à la décision de la Commission de condamner les commissions d'interchange transfrontières d'un système de cartes international. Cela transforme les équilibres de marchés et gèle en conséquence tout projet d'investissement, car ce mécanisme est à la base des systèmes cartes interbancaires.

Autre nouveauté : le co-marquage, ou co-branding, déjà en vigueur dans plusieurs pays européens et pour différents réseaux cartes, est autorisé par le Groupement des Cartes Bancaires sur le territoire national depuis le 1^{er} octobre 2007. Cette pratique consiste à apposer sur une carte de paiement, à côté du logo de la banque, la marque d'une enseigne commerciale non bancaire. Ce co-marquage permet au client de bénéficier de réseaux d'acceptation CB, Visa ou Mastercard avec des facilités de paiement et des services liés à cette enseigne commerciale.

Target2 : le système de paiement européen refondu

Target est le système de paiement mis en place par l'Eurosystème lors de l'introduction de la monnaie unique afin d'améliorer la solidité et l'efficacité des paiements transfrontières de montants élevés dans la zone euro et de répondre aux besoins de la politique monétaire de la BCE.

Le nouveau système Target2 a pour objectif de mieux satisfaire les utilisateurs et de s'adapter à l'élargissement de l'Union européenne. Il fonctionne sur la base d'une plate-forme unique partagée par les banques centrales participant à Target2.

En novembre 2007, le projet Target2 parvient à sa phase de lancement opérationnel. Afin de limiter les risques, la migration des différentes communautés bancaires vers Target2 s'effectue en trois étapes, de novembre 2007 à mai 2008. En France, Target2 remplace les systèmes de la place de Paris à compter de février 2008.

UN MINI-GUIDE SUR LE VIREMENT SEPA

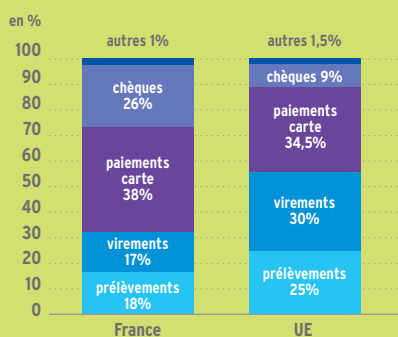
La FBF publie un mini-guide "Les clés de la banque" sur le virement SEPA en novembre 2007. Réalisé en partenariat avec le Comité national SEPA, il permet de répondre aux questions qu'un particulier est susceptible de se poser pour l'utilisation de ce moyen de paiement européen.

Il est disponible sur les sites :
fbf.fr et
lesclesdelabanque.com.



●● Chiffres-clés : les moyens de paiement en France

Répartition des moyens de paiement en volume en 2006
Comparaison France-UE



Source : BCE Blue book, novembre 2007

Les moyens de paiement, un usage quotidien

14,9 milliards de paiements effectués en France en 2006.

Plus de 40 millions d'opérations traitées chaque jour.

Montant annuel total des paiements en 2006 : 21 683 mds €, soit 12 fois le PIB français.

Montant moyen :

- Chèque : 577 euros
- Paiement par carte : 50 euros
- Retrait par carte : 70 euros
- Virement : 6 770 euros
- Prélèvement : 272 euros

Source : Banque de France

La carte confirme son dynamisme

●● **78,6 millions de cartes** de paiement (interbancaires ou privatives) en France en 2006, selon les estimations de l'Observatoire de la sécurité des cartes.

●● **Près de 1,2 million de points d'acceptation** à la fin 2006 (commerçants, parkings, distributeurs de tickets de transport, vente à distance...), source GIE CB.

●● **3,3 %** des transactions par carte faites par les Français ont été effectuées depuis l'étranger en 2006, selon l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement (contre 2,5 % en 2005).

Des transactions sûres

SÉCURITÉ DES CARTES

Le taux de fraude⁽¹⁾ sur les cartes reste très bas : 0,064 % en 2006, selon l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement.

60 % de la fraude porte sur des transactions internationales⁽²⁾, alors que celles-ci comptent pour moins de 10 % de l'ensemble des paiements par carte enregistrés dans les systèmes français.

SÉCURITÉ DE LA BANQUE EN LIGNE

65 % des internautes estiment que la connexion aux sites internet bancaires est sécurisée. C'est le cas pour 82 % de ceux qui utilisent les services bancaires en ligne.

58 % des internautes seraient prêts à renforcer la sécurité de connexion lors de leurs achats et opérations bancaires en ligne par des processus plus contraignants.

Source : enquête Ifop sur l'image des banques auprès des Français. En savoir plus sur fbf.fr.

Les banques mènent depuis plusieurs années des campagnes de sensibilisation aux règles de prudence à respecter sur Internet : édition de guides pratiques, envoi de courriers, messages en ligne, etc.

Début 2008, elles signent la charte pour la promotion de l'authentification sur Internet, avec l'ensemble des acteurs concernés. Cette charte a été initiée par le Comité interministériel sur la société de l'information.

(1) Montant de la fraude rapporté au montant total des transactions

(2) Transactions internationales : transactions d'un porteur français à l'étranger ou d'un étranger en France

... Chiffres-clés : les moyens de paiement en Europe

6,4 % du PIB de la zone euro : c'est ce que représentent les pièces et billets en circulation dans la zone en 2006 selon la BCE.

73 milliards de paiements scripturaux ont été effectués dans l'Europe des 25 en 2006, dont 20 % par les Français, selon la BCE.

Des systèmes industriels hautement sécurisés

2 300 mds d'euros transitent chaque jour dans le système de gros montant européen TARGET en moyenne sur le 1^{er} semestre 2007, selon la BCE. Le montant moyen d'une transaction est ainsi de 6,5 millions d'euros sur cette période.

Ces gros montants (généralement supérieurs à 800 000 euros) peuvent être des opérations unitaires entre une banque et un client entreprise (gestion de trésorerie d'un grand groupe, signature d'un contrat exceptionnel ou encore rachat d'une société). Ce sont aussi les soldes résultant des centaines de millions d'opérations de détail échangées entre banques. Un retard dans le débouclage d'une opération de gros montant ou une défaillance du débiteur peuvent avoir de graves conséquences pour le bénéficiaire, voire pour l'ensemble de l'économie. C'est pourquoi les banques ont mis en place des réseaux spécifiques, hautement sécurisés.

Des Européens aux pratiques contrastées

Plus d'un 1/3 des transactions en Europe sont effectuées par cartes, selon la BCE (hors cash) en 2006.

En moyenne, un Européen effectue 157 paiements par an :

- ... 54 paiements par carte
- ... 47 virements
- ... 40 prélèvements
- ... 15 chèques
- ... 1 opération par porte-monnaie électronique

Cette moyenne masque des pratiques très différentes selon les pays. Quand un Finlandais effectue plus de 150 transactions par carte en 2006, un Polonais en fait 9.

Source : BCE blue book, novembre 2007 sur chiffres 2006.

Sécurité des cartes

La migration des systèmes de carte à la norme EMV dans tous les pays européens va renforcer la sécurité des paiements transfrontières.

Fin mars 2007, près de 54 % des cartes de paiement, 52 % des terminaux et 66 % des distributeurs bancaires avaient migré aux normes EMV en Europe. Il existe toutefois de fortes disparités selon les pays : la migration est par exemple quasiment achevée en France.

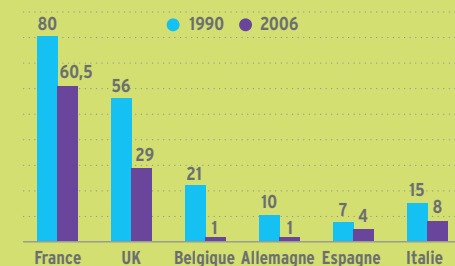
Le chèque en baisse régulière en Europe

- 5 % : c'est la baisse annuelle du nombre de chèques émis en Europe sur la période 2000-2006.

Alors qu'un Hollandais ne fait aucun chèque, un Espagnol en fait moins de 4 et un Français plus de 60 par an. Ainsi, plus de la moitié (57 %) des chèques émis en Europe en 2006 le sont par les Français.

Source : Blue Book BCE nov 2007 sur chiffres 2006

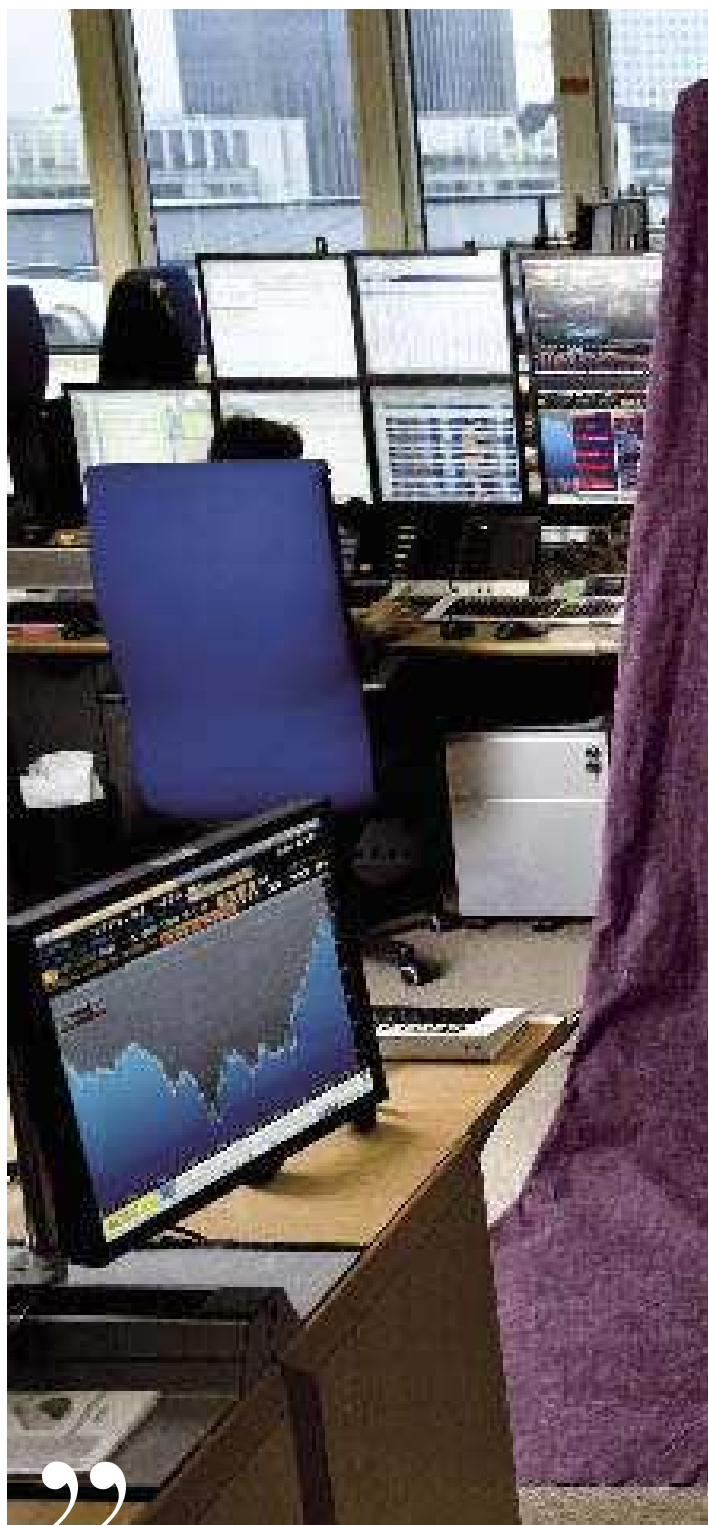
Nombre de chèques
par an et par habitant
Evolution 1990-2006



Source : Blue Book BCE

“ OLIVIER,
trader

Olivier est aujourd'hui en charge d'une équipe de plusieurs traders. Le trader gère les risques de marché, analyse et anticipe les mouvements au regard de multiples paramètres, et met en place des stratégies pour générer un bénéfice ou couvrir les risques. L'objectif final : répondre aux besoins de couverture ou d'investissement des grandes entreprises, administrations... La complexité financière, technologique ou industrielle de son métier est source de défis intellectuels qu'Olivier aime relever. Enfin, l'ambiance d'une salle de marché est sans pareille. Les traders téléphonent sans relâche, échangent avec les vendeurs, ingénieurs financiers, informaticiens, assistants du middle office...





Chapitre 04

LES ENTREPRISES BANCAIRES

page 36	-----	L'ATTRACTIVITÉ DE LA PLACE DE PARIS : UN ENJEU FORT La directive MIF accroît le jeu de la concurrence Un Haut comité de place pour améliorer la compétitivité de la place Le pôle de compétitivité "Finance Innovation" labellisé La FBF finance 5 chaires de recherche à partir de 2008
page 38	-----	UN SECTEUR BANCAIRE FRANÇAIS SOLIDE Nouveau ratio de solvabilité : les banques sont prêtes Un groupe de travail pour assurer la robustesse de la place financière
page 39	-----	LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT : LA NÉCESSITÉ D'UN DISPOSITIF CLAIR
page 39	-----	DIALOGUE SOCIAL DANS LA BANQUE EN 2007
page 40	-----	CHIFFRES-CLÉS SUR L'EMPLOI DANS LA BANQUE
page 41	-----	CHIFFRES-CLÉS SUR LES ENTREPRISES BANCAIRES

... L'attractivité de la place de Paris : un enjeu fort

Avec l'entrée en vigueur de la directive MIF, l'amélioration de l'attractivité de la place financière de Paris devient essentielle. La labellisation du pôle de compétitivité et l'installation du Haut comité de place révèlent une prise de conscience des pouvoirs publics. Toutefois, les travaux doivent se poursuivre et aboutir à des actions concrètes. La FBF participe activement aux réflexions et annonce le financement de cinq chaires de recherche.

La directive MIF accroît le jeu de la concurrence

L'entrée en vigueur de la directive sur les marchés d'instruments financiers (MIF) en novembre 2007 a des impacts très structurants pour les banques et représente un enjeu important pour l'attractivité de la place financière de Paris. La directive propose en effet un cadre harmonisé pour l'ensemble des activités de marchés d'instruments financiers qui entraîne une course à la compétitivité des places financières. La suppression de la règle de concentration des ordres bouleverse en outre le cadre des activités de marchés et met en concurrence les différents systèmes de négociation.

La MIF renouvelle par ailleurs la relation entre la banque et ses clients en formalisant les règles de commercialisation des produits d'épargne. Elle renforce ainsi la concurrence entre établissements sur la qualité du service, la transparence, l'adéquation des produits aux besoins du client, et l'exécution des ordres au mieux des intérêts des clients.

Le 1^{er} novembre 2007, les banques françaises sont prêtes à mettre en œuvre la directive. La prise en compte du nouveau cadre réglementaire a représenté un chantier très important et nécessité notamment de réorganiser les systèmes d'information, de former les collaborateurs dans les réseaux et d'informer la clientèle.

Un Haut comité de place pour améliorer la compétitivité de la place

Lors de la table ronde du 12 juin 2007 qui réunit les représentants des professions financières à l'Élysée, le Président de la République souligne le rôle stratégique de l'industrie bancaire et financière dans le développement de l'économie et de l'emploi. Il annonce un plan d'action pour renforcer la compétitivité de la place financière de Paris. Le Haut comité de place présidé par Christine Lagarde, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, est chargé de coordonner la mobilisation des pouvoirs publics et des professionnels.

La profession bancaire salue cette prise de conscience des pouvoirs publics et participe activement aux travaux de concertation. Elle propose des pistes de réforme pour chacun des grands sujets abordés au sein du Haut comité susceptibles de favoriser le développement de la place financière :

- ... l'objectif de meilleure régulation qui doit être poursuivi par les autorités de supervision,
- ... la modernisation du droit des titres,
- ... l'amélioration de l'accueil des professionnels internationaux.

La profession bancaire souligne également la nécessité d'une révision de la taxe sur les salaires qui est un frein au développement de l'emploi.

LA FIN DE L'JOB MARQUE UNE AVANCÉE CONCRÈTE

La loi de finances pour 2008 supprime l'impôt sur les opérations de Bourse (IOB) en France à compter du 1^{er} janvier 2008. Cette suppression, attendue depuis longtemps par la profession bancaire, est devenue une nécessité pour la place de Paris afin d'éviter la fuite des transactions vers d'autres places financières. En ne frappant que les opérations confiées aux intermédiaires établis en France, l'IOB entraînait en effet une délocalisation des opérations à l'étranger. L'entrée en vigueur de la directive MIF en novembre 2007, ne pouvait qu'accentuer ce phénomène. Cette mesure est la première avancée concrète pour l'amélioration de la compétitivité de la place financière de Paris.

Le pôle de compétitivité “Finance Innovation” labellisé

La FBF se félicite de la labellisation du pôle de compétitivité consacré à l'industrie financière le 5 juillet 2007 lors du Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (Ciact). Cette étape représente un enjeu majeur pour la place financière de Paris car elle souligne la reconnaissance de la banque d'investissement et de marchés comme industrie à forte valeur ajoutée, essentielle dans une économie solide et compétitive.

La contribution de l'industrie financière à la croissance économique de la France est déjà forte et le concours au financement de l'économie en progression constante. Avec 4,5 % du PIB généré et 700 000 emplois, l'industrie financière apporte une des premières contributions à la croissance du pays.

En région Ile de France, elle représente 15 % du PIB. La banque d'investissement et de marchés y regroupe environ 28 000 emplois directs, sans compter les emplois connexes à haute valeur ajoutée (conseil, avocats...). Le pôle de compétitivité doit permettre de renforcer un acteur déterminant pour le développement des entreprises et préserver les centres de décision en France.

La FBF finance 5 chaires de recherche à partir de 2008

Le 3 avril 2007, la FBF annonce son intention de financer à partir de 2008 cinq chaires pour encourager la recherche et les formations en banque d'investissement et de marchés. En effet, la compétitivité dans ce domaine dépend largement de l'innovation financière et de collaborateurs hautement qualifiés et internationaux, et par conséquent des résultats de recherches et des formations académiques. L'investissement de la FBF s'élève à 6,5 millions d'euros sur 5 ans.

Cette démarche innovante s'inscrit dans la continuité de la dynamique collective lancée fin 2005 par la profession bancaire. Le financement des chaires va notamment permettre :

- ... d'assurer une meilleure visibilité au niveau international des formations françaises en banque d'investissement et de marchés, et d'y attirer les meilleurs étudiants,
- ... d'effectuer des recrutements de professeurs de haut niveau, de financer des doctorants et post-doctorants,
- ... de contribuer à la mise en place de nouvelles formations d'envergure, avec notamment des partenariats internationaux,
- ... de fournir de nouveaux éléments d'évaluation et de contrôle des risques,
- ... de rapprocher les sphères académiques et les professionnels des marchés.

LES 5 CHAIRES FINANCIÉES PAR LA FBF

1. Chaire Banque d'investissement et de marchés à l'IDEI, Université de Toulouse I : trois points-clés de la chaîne de création de valeur par les marchés financiers.
2. Chaire Dérivés du futur, à l'école Polytechnique : l'ingénierie financière des produits dérivés dont les risques ne sont pas couvrables dans les marchés financiers.
3. Chaire Finance d'entreprise, à HEC-Université Paris Dauphine : la finance d'entreprise sous l'angle de la banque d'investissement et de marchés.
4. Chaire Produits structurés et produits dérivés, Edhec.
5. Chaire Risque de crédit à l'Université d'Evry Val d'Essonne : évaluation des produits dérivés...

••• Un secteur bancaire français solide

Nouveau ratio de solvabilité : les banques sont prêtes

Le ratio de solvabilité Bâle II entre en vigueur en janvier 2007. Son calendrier d'application dépend des méthodes d'évaluation des risques retenues par les banques : la grande majorité des banques françaises ont choisi l'approche "Notation interne avancée", applicable au 1^{er} janvier 2008. Les groupes définissent leurs méthodes internes de notation et de calcul des risques (études statistiques sur les historiques longs, calculs de probabilité...). Les modèles établis ont été validés par la Commission bancaire et les régulateurs des pays où les banques sont implantées. Au terme d'un travail important, les banques françaises sont prêtes pour le 1^{er} janvier 2008.

Cette réforme vise à renforcer la solidité et la stabilité du système bancaire grâce à une gestion plus fine des risques. Les régulateurs et les banques auront ainsi une meilleure connaissance des risques auxquels celles-ci doivent faire face dans leurs activités. La réforme conduit ainsi à une segmentation plus fine de la clientèle et à une plus forte différenciation en fonction des risques réels encourus sur les crédits.

La communication financière sera également renforcée dans ses dimensions qualitative et quantitative. L'enjeu pour les banques va consister à concilier l'exigence de communication et le souci de protection des données confidentielles et concurrentielles. La FBF souligne la nécessaire harmonisation des informations publiées à ce titre avec celles requises par la nouvelle norme comptable sur la communication financière (IFRS 7).

Enfin, la réforme prévoit un dialogue structuré entre banques et superviseurs. Chaque banque devra présenter son dispositif d'adéquation du capital économique par rapport à son profil de risque. Les autorités de supervision examineront ensuite les mécanismes de contrôle interne de la banque et pourront, si elles le jugent nécessaire, imposer un niveau de fonds propres supérieur aux minimums réglementaires. En France, le rapport sur le contrôle interne répond déjà en partie à ce processus, d'autant qu'il a été élargi en juillet 2007.



En 2008, les banques vont poursuivre avec les autorités de régulation, l'harmonisation européenne en matière prudentielle. Des travaux ont notamment débuté sur la définition commune des fonds propres, sur une révision de la surveillance des "grands risques" et sur une mesure commune et fiable de la liquidité.

Un groupe de travail pour assurer la robustesse de la place financière

Un groupe de travail dirigé par la Banque de France et co-animé par la FBF a pour mission de mettre en place l'organisation nécessaire pour assurer la continuité de l'activité bancaire et financière en cas de risque extrême (de type catastrophe naturelle ou événement de gravité comparable). Le groupe comprend des représentants des banques, des infrastructures de place, des associations professionnelles du secteur financier, des régulateurs et de l'État.

La Place financière dispose déjà d'un environnement propre à atténuer les risques, du fait de la réglementation bancaire existant dans ce domaine, des plans de continuité élaborés par les acteurs concernés et des tests déjà effectués. En 2008, des tests nouveaux seront conduits pour améliorer la préparation collective en cas de panne électrique de grande ampleur.

... Lutte contre le blanchiment : la nécessité d'un dispositif clair

En 2007, les banques alertent les pouvoirs publics sur la nécessité de revoir la législation française, en prévision de la transposition de la 3^e directive sur la lutte contre le blanchiment. Du fait de l'accumulation des textes depuis 20 ans, la législation est devenue illisible et les obligations des banques sont contradictoires. Cela nuit à l'efficacité du dispositif et entraîne une insécurité juridique d'autant plus grave que la responsabilité engagée est pénale.

La directive apporte des avancées majeures. Elle introduit ainsi une approche graduée en fonction du risque, ce qui va dans le bon sens en permettant aux banques de concentrer leur attention sur les situations les plus exposées. Toutefois, la FBF aurait souhaité une plus grande prise en compte de la dimension européenne. En effet, la logique d'harmonisation minimale est maintenue, ce qui risque d'entraîner des distorsions de concurrence entre Etats membres.

Le champ de la déclaration de soupçon, pilier de la lutte contre le blanchiment, est considérablement étendu, puisqu'il englobera désormais toutes les infractions exposant à une peine de prison supérieure à un an. En France, contrairement à la plupart des autres pays européens, cela s'appliquera à tous les délits économiques et financiers et notamment à toute la fraude fiscale, à moins que la législation nationale ne soit adaptée.

Sans distinction entre la criminalité organisée et une forme d'incivisme fiscal, cette disposition risque d'entraîner une paralysie de Tracfin, du fait du nombre considérable de déclarations de soupçon qui devraient affluer. Cela risque en outre d'aboutir à une mise en fiches de milliers de personnes.

La FBF demande aux pouvoirs publics une solution pragmatique afin que les banques puissent continuer à lutter efficacement contre le blanchiment, dans un cadre juridique clarifié.

UNE MOBILISATION COLLECTIVE DE LA PROFESSION SUR LA FORMATION

La profession a mis en place un dispositif commun de formation antiblanchiment. Les modules sont mis à jour en février 2007, afin de tenir compte de l'évolution de la réglementation. Fin 2007, plus de 370 000 collaborateurs de banque bénéficient de cette formation, soit plus de 90 % des effectifs.

... Dialogue social dans la banque en 2007

Négociations professionnelles : de nouveaux accords

En septembre, l'AFB signe avec 3 organisations syndicales l'accord PERCO-I de branche. Il permet aux salariés qui ne bénéficient pas dans leur entreprise d'un tel dispositif d'épargner pour leur retraite, en complément des instruments déjà existants (PEI de la branche, PEE).

Après une dizaine de réunions, les organisations syndicales locales et nationales signent à l'unanimité les 17, 18 et 19 décembre, les conventions collectives du travail du personnel des banques de la Martinique, de la Guyane et de la Guadeloupe, Saint Martin et Saint Barthélemy.

Par ailleurs, les partenaires sociaux assurent un suivi des accords en vigueur ; c'est notamment le cas avec le groupe technique paritaire de sécurité.

Une contribution aux négociations interprofessionnelles

Les négociations sur la modernisation du marché du travail débutent en septembre après une période de "délibération sociale" qui a permis de dresser un état des lieux. Les négociations s'achèvent en janvier 2008 par la signature d'un accord majoritaire. Il introduit la flexisécurité en donnant plus de souplesse aux entreprises dans la gestion de l'emploi et en renforçant la sécurité des salariés lors de leur parcours professionnel.

L'AFB contribue également aux négociations sur la pénibilité qui vont continuer en 2008. Enfin, concernant le financement des régimes de retraites, de nombreuses réunions paritaires ont lieu à l'AGIRC et à l'ARRCO ; elles vont se poursuivre en 2008.

LES BANQUES APPLIQUENT LE DISPOSITIF FRANÇAIS DE GEL DES AVOIRS

Le décret du 11 avril 2007 met en place le dispositif français de gel des fonds liés au financement du terrorisme. La liste des personnes pour lesquelles les banques doivent bloquer les fonds vient en complément des listes publiées par le règlement européen de 2002. Celui-ci a été modifié 89 fois depuis sa publication.

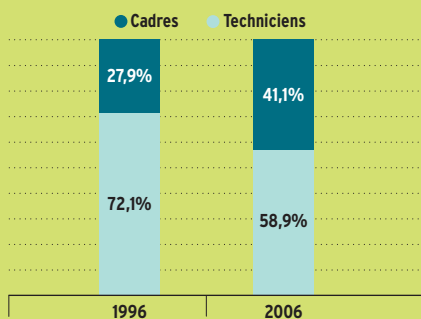
La FBF s'est mobilisée pour que les mesures de filtre soient les plus efficaces possibles. Elle a également souligné la nécessité d'une cohérence entre les différents textes législatifs français et européens.

... Chiffres-clés sur l'emploi dans la banque

LA PART DES CADRES AUGMENTE DANS LES EFFECTIFS DES BANQUES

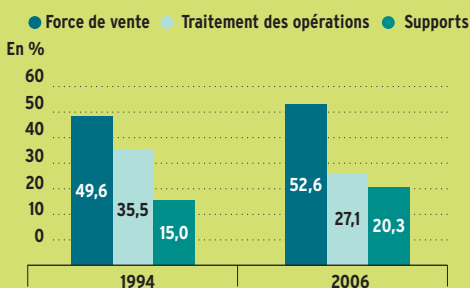
41 % des effectifs sont des cadres contre 14,7 % en moyenne tous secteurs confondus. La part des cadres devrait continuer à augmenter, pour accompagner l'évolution des métiers.

Evolution de la part des cadres dans les effectifs



Source : enquête emploi AFB, juin 2007

EVOLUTION DES EFFECTIFS PAR GRANDES CATÉGORIES DE MÉTIERS



Source : enquête emploi AFB, juin 2007

La banque recrute

Près de 400 000 personnes travaillent dans la banque (et 700 000 pour l'ensemble du secteur financier).

30 à 40 000 personnes sont recrutées chaque année. Le secteur bancaire, qui est un des premiers recruteurs de France, a ainsi embauché **180 000 personnes** sur les 5 dernières années. La banque est créatrice nette d'emplois : ses effectifs sont en progression de 0,9 % en 2006.

Un cadre sur trois est une femme fin 2006.

Les jeunes de moins de 30 ans représentent 68 % des embauches en 2006.

Source : enquête emploi AFB, juin 2007 sur les données 2006.

Formation professionnelle : un effort constant

80 % des salariés bénéficient chaque année d'une formation (AFB).

4,2 % de la masse salariale des banques est consacrée chaque année à la formation professionnelle pour une moyenne des entreprises en France qui s'établit à 2,8 % (AFB et Dares).

8 000 personnes se forment en alternance soit près de 2 % des effectifs. Une part significative de ces contrats se conclut par une embauche en CDI (AFB).

L'évolution des qualifications et des métiers se poursuit

43 % des recrutements s'effectuent à un niveau bac + 4/5 en 2006, contre 35 % en 2001.

Les bacs + 2/3 sont toujours très recherchés : 44,5 % des embauches des banques se font à ce niveau en 2006, tout comme en 2001 (44 %).

12,5 % des recrutements concernent des niveaux bac ou inférieur au bac (20,6 % en 2001). L'alternance permet de former ces jeunes embauchés afin qu'ils puissent occuper des postes de niveau bac +2. Source : enquête emploi AFB, juin 2007 sur les données 2006.

La part des métiers constituant la force de vente⁽¹⁾ dépasse la moitié des effectifs. Les métiers de management et de support⁽²⁾ voient également leur part s'accroître. Il s'agit des fonctions d'expertise (juridique, de contrôle, de RH...) qui devraient poursuivre leur développement, pour des postes de niveau cadre. Les métiers de traitement des opérations⁽³⁾ se sont quant à eux profondément transformés. L'automatisation des tâches répétitives permet aux collaborateurs de se concentrer sur des activités à forte valeur ajoutée, qui nécessitent des qualifications plus élevées.

Les métiers de la BFI mieux connus

En 2007, l'Observatoire des métiers de la banque publie une étude sur les métiers front-office de la Banque de financement et d'investissement (BFI) afin d'affiner la connaissance de ces métiers de la banque de la grande entreprise. Au total, 10 000 personnes exercent en France des métiers de front-office dans la BFI (banquiers conseils, analystes, "sales", traders, responsables de clientèle grandes entreprises, etc). Les estimations pour la BFI (avec une petite partie du back-office) portent sur 28 000 personnes.

(1) Force de vente : chargés d'accueil et services à la clientèle, chargés de clientèle particuliers, professionnels et entreprises, conseillers en patrimoine, responsables de point de vente, concepteur et conseiller en opérations bancaires et produits financiers, opérateurs de marché.

(2) Supports : marketing, RH, juridique, comptabilité...

(3) Traitement des opérations : informatique, responsables d'unité ou experts traitant des opérations bancaires...

... Chiffres-clés sur les entreprises bancaires

2,6 %, c'est la contribution des banques au PIB en 2006, selon le CECEI.

Des investissements informatiques importants

500 opérations de paiement par seconde sont traitées en moyenne par les banques françaises.

Plus de 40 milliards d'opérations par an (moyens de paiement, transactions de Bourse, etc) : en un jour, une banque traite autant d'informations que ne le fait un groupe industriel automobile en un an !

Avec 20 % des dépenses informatiques en France, le secteur financier est un des premiers utilisateurs de services informatiques en France. Il y a investi pour **9 milliards d'euros** en 2006 (Cabinet IDC, janvier 2007).

+ 6 %, c'est l'augmentation des dépenses informatiques du secteur bancaire entre 2005 et 2006 (l'augmentation des dépenses tous secteurs confondus est de 3 %). Les priorités des projets informatiques des banques pour 2007 : la gestion de la sécurité et la détection des fraudes, les systèmes de paiement et la relation client (Cabinet IDC, janvier 2007).

Lutte contre le blanchiment : une forte mobilisation

35 %, c'est la hausse des dépenses de lutte contre le blanchiment que prévoient les banques françaises entre 2008 et 2011, alors que les banques européennes envisagent en moyenne une hausse de 27 % sur la période. Le coût de la lutte contre le blanchiment dans les banques a augmenté de 58 % en Europe entre 2004 et 2007.

Le contrôle des transactions et la formation des collaborateurs représentent les deux principaux postes de dépenses, sans changement par rapport à 2004. KPMG, Global anti-money laundering survey 2007, juillet 2007

12 000 déclarations de soupçon ont été transmises à Tracfin en 2006. Les banques et établissements de crédit y ont contribué pour plus de 81 % (Tracfin).

370 000 collaborateurs de banque ont bénéficié d'une formation à la lutte contre le blanchiment via le module commun à la profession, à fin décembre 2007.

**HOLD-UP :
- 22,5 % D'AGRESSIONS
DANS LES AGENCES EN 2007**

**Evolution des vols à main armée
dans les agences bancaires
de 2000 à 2007**



* Les chiffres de la dernière année ne sont pas encore définitifs. Ils sont susceptibles d'être corrigés du fait des délais de consolidation des données.

“ ETIENNE,
juriste en banque de détail

Etienne est aujourd'hui responsable d'une dizaine de collaborateurs, après avoir travaillé dans les directions juridiques de plusieurs banques. Le métier d'un juriste en banque de détail est très varié et concret, et requiert une grande réactivité, car il intervient en appui des directions opérationnelles. Etienne travaille ainsi sur des dossiers liés à l'élaboration de partenariats commerciaux ou à la création de produits bancaires. Il participe par exemple à la conception de la gamme de moyens de paiement européens pour sa banque. Etienne apprécie également la curiosité intellectuelle que nécessite son métier. En effet, le droit de la banque de détail évolue chaque année.





Chapitre 05

LA FBF

page 46	MISSION & ORGANISATION DE LA FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE
page 47	LES INSTANCES DE LA FBF
page 48	ORGANIGRAMME
page 50	INFORMER LES DIFFÉRENTS PUBLICS
page 51	LES ENTITÉS LIÉES À LA FBF
page 52	LA FBF EN QUELQUES CHIFFRES

●●● Missions & organisation de la Fédération bancaire française

Mission

La Fédération bancaire française a pour objectif de promouvoir l'activité bancaire et financière sur les marchés français, européens et internationaux, et de définir les positions et propositions de la profession vis-à-vis de l'extérieur, notamment les pouvoirs publics et les autorités du domaine économique et financier. Elle diffuse également des recommandations professionnelles et des conventions, et met son expérience à la disposition de ses membres. La FBF a aussi pour mission d'informer les banques adhérentes de toute question relative à leurs activités.

Organisation

Pour remplir ces missions, la FBF est organisée en trois pôles :

ÉTUDES ET ACTIVITÉS BANCAIRES ET FINANCIÈRES

Ce pôle regroupe l'ensemble des expertises professionnelles et anime les commissions et les comités de la FBF : banque de détail et banque à distance, banque d'investissement et de marchés, règles prudentielles et de contrôle, systèmes et moyens de paiement, juridique et fiscal... Il assure la négociation et la coordination avec les pouvoirs publics, les administrations centrales et les autorités de régulation, au niveau français comme au niveau européen.

INFORMATION ET RELATIONS EXTÉRIEURES

La mission de ce pôle est d'anticiper les évolutions de l'environnement politique, économique et social, de promouvoir le secteur bancaire dans la société et d'assurer l'information de tous les publics de la banque. Ce pôle est en charge des affaires publiques : relations avec le monde politique, les médias, les consommateurs, les jeunes et le monde enseignant... Il assure l'information des entreprises bancaires et l'animation des comités FBF dans les régions.

AFFAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

Ce pôle, installé à Bruxelles, assure les relations avec les institutions de l'Union européenne et les organisations représentatives de l'activité bancaire et financière en Europe. Il suit également les questions internationales et les relations avec les associations bancaires mondiales. Ce pôle est également en charge des dossiers spécifiques aux banques sous contrôle étranger implantées en France.

Qui adhère à la FBF ?

Les établissements de crédit agréés comme banque et les succursales d'établissements de crédit de l'Espace économique européen adhèrent de plein droit à la FBF, qui représente alors leur organisme professionnel⁽¹⁾. Adhèrent également de plein droit les organes centraux des groupes de banques coopératives ou mutualistes et l'AFB.

La FBF représente les banques françaises et les banques installées en France sous forme de filiales ou de succursales, qu'elles soient d'origine européenne ou du reste du monde. Les banques adhérentes peuvent être des banques universelles, des banques en ligne, des banques d'affaire, des banques privées, des banques locales, etc.

La liste des adhérents à la FBF est disponible sur le site www.fbf.fr / la FBF / adhérents FBF

(1) Selon le Code Monétaire et Financier, tout établissement de crédit doit adhérer à un organisme professionnel ou à un organisme central. Ces organismes sont affiliés à l'AFCEI qui a en charge la représentation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement auprès des pouvoirs publics. On compte actuellement 4 organismes professionnels – dont la FBF – et 5 organismes centraux.

••• Les instances de la FBF (au 31.12.2007)

Le comité exécutif de la FBF

Les personnes morales fondatrices de la FBF sont membres de droit du comité exécutif. Elles y sont représentées par une personne physique qui ne peut être que le président ou le directeur général. Le comité exécutif désigne chaque année un de ses membres, qui préside la FBF.



Daniel BOUTON

Président de la FBF - Président-directeur général de la Société Générale



Georges PAUGET

*Vice-Président de la FBF
Directeur général de Crédit Agricole SA*



Etienne PFLIMLIN

*Trésorier de la FBF - Président de la
Confédération nationale du Crédit Mutuel*



Philippe DUPONT

Président du Groupe Banque Populaire



Charles MILHAUD

*Président du directoire de la Caisse nationale
des Caisses d'Epargne et de Prévoyance*



Baudouin PROT

Directeur général de BNP Paribas



Pierre RICHARD (au titre de l'AFB)

*Président du conseil d'administration
du groupe Dexia*



Ariane OBOLENSKY

Directrice générale de la FBF

Commissions et comités

Trois commissions et cinq comités sont constitués par le comité exécutif, qui en désigne les présidents. Ils sont chargés d'étudier les questions techniques de la profession et d'élaborer des propositions qui, lorsqu'elles engagent la profession, sont soumises aux délibérations du comité exécutif. Ces commissions et comités sont composés d'une vingtaine de membres issus de différentes banques.



COMMISSION BANQUE DE DÉTAIL ET BANQUE À DISTANCE

Président : **Georges PAUGET**
*Directeur général de
Crédit Agricole SA*



COMMISSION CONTRÔLE ET PRUDENTIEL

Président : **Philippe DUPONT**
*Président du Groupe Banque
Populaire*



COMMISSION BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE MARCHÉS

Président : **Michel PEBEREAU**
Président de BNP Paribas



COMITÉ COMPTABLE

Président : **Gérard GIL**
*Directeur de la comptabilité générale
groupe de BNP Paribas*



COMITÉ FISCAL

Président : **Patrick SUET**
*Secrétaire général adjoint
de la Société Générale*



COMITÉ JURIDIQUE

Président : **Jean-Louis GUILLOT**
*Directeur des affaires juridiques
de BNP Paribas*



COMITÉ D'ORIENTATION DES MOYENS DE PAIEMENT

Président : **Philippe CITERNE**
*Directeur général
de la Société Générale*



COMITÉ DE LA CONFORMITÉ

Président : **Patrick WERNER**
*Président du directoire
de La Banque Postale*

... Organigramme au 31.12.2007

AFB

- ... Jean-Claude Guéry
Affaires sociales
- ... Olivier Robert de Massy
Délégation formation professionnelle



- ... Philippe Gendillou
Fonctionnement et organisation

*Gestion des ressources humaines,
financières et informatiques*

- ... Michel Bonnet
Services généraux



- ... Pierre de Lauzun
Études et activités bancaires et financières
- ... Bernard Dutreuil
Systèmes et moyens de paiement
- ... Françoise Palle-Guillabert
Banque de détail et banque à distance
- ... Jean Tricou
Banque d'investissement et de marchés
- ... Sylvie Grillet-Brossier
Supervision bancaire et comptable
- ... Pierre Reynier
Expertise fiscale
- ... Annie Bac
Expertise juridique



... Ariane Obolensky
Directrice générale

... Gérard Girel
Conseiller pour la sécurité

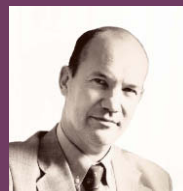


... Valérie Ohannessian
Information et relations extérieures

... Philippe Caplet
*Centre d'information bancaire
Les clés de la banque*

... Colette Cova
*Information, presse, publications
Communication, vie des adhérents,
action régionale*

... Séverine de Compreignac
Caroline Hupin
Relations politiques et parlementaires



... Jean-François Pons
Affaires européennes et internationales

... Pascale Brien
Relations européennes à Bruxelles

... Hubert d'Étigny
Relations européennes à Paris

... Estelle Brack
Relations internationales

... Édith Chomentowski
Financements à l'export



••• Informer les différents publics

La FBF s'adresse à des publics aussi divers que les banques, les particuliers, les étudiants, les pouvoirs publics, les instances européennes et internationales, les médias, etc...

DERNIERS MINI-GUIDES PARUS EN 2007 :

Le virement SEPA
Envoyer de l'argent à l'étranger
Le coût d'un crédit



Action régionale : la FBF sur le terrain

109 comités des banques départementaux et régionaux sont présidés par des banquiers locaux. Ces associations constituent un lieu d'échange et représentent la profession bancaire auprès des institutions locales. Elles ont également pour mission d'informer les élus, médias, jeunes, associations, etc. Par leur proximité avec les acteurs et les mandats qu'ils exercent, les comités sont au plus proche des préoccupations locales et peuvent contribuer aux débats.

Quand l'université de Caen décide de mettre en place une nouvelle filière d'enseignement sur la banque, elle consulte le comité des banques. L'université et les banques élaborent en commun un programme d'IUP adapté aux besoins de recrutement du secteur. Ainsi, 99 % des diplômés de l'IUP trouvent un emploi dans les 2 mois après la fin de leurs études.

Promouvoir les métiers de la banque

Les comités des banques organisent des forums des métiers de la banque, en partenariat avec les rectorats et les universités. En 2007, des forums ont eu lieu à Brest, Rennes, Lyon, Dijon, Reims, ... rassemblant à chaque édition quelque 600 étudiants. En 2008, les comités en organiseront à Limoges, Marseille, Nantes, Paris... Conçus pour favoriser l'orientation des jeunes, ces forums font découvrir les métiers de la banque et les besoins de recrutement spécifiques à chaque région.

Un centre d'information bancaire pour les particuliers : les clés de la banque

Le programme "Les clés de la banque" de la FBF a pour mission de favoriser la compréhension des questions d'argent et de banque pour le grand public. Il développe une collection de mini-guides et anime un site d'informations pratiques www.lesclesdelabanque.com. Il s'agit de donner à chacun les clés pour bien utiliser les services bancaires et prévenir les difficultés.

Expliquer aux jeunes les mécanismes bancaires : la Banque, ma banque et moi

Dans le cadre du programme "La banque, ma banque et moi" de la FBF, des professionnels interviennent dans des classes de seconde, en collaboration étroite avec les enseignants. Ils expliquent aux lycéens le fonctionnement de la banque et de l'argent, ce qui permet de responsabiliser les jeunes dans l'utilisation des services bancaires et de contribuer à la prévention des difficultés.

De fait, les trois quarts des parents sont favorables à ce qu'avec les enseignants, des représentants de la profession bancaire interviennent en classe sur l'argent et la banque, selon l'Ifop. Initié en Alsace, le programme est déployé en 2007 en Languedoc-Roussillon et en Lorraine. Les rectorats de Toulouse, Lille et Rennes se sont également montrés intéressés pour lancer des projets-pilotes.

La FBF sur place à Bruxelles

La FBF est présente à Bruxelles de façon permanente, grâce à un bureau de représentation. Elle est ainsi en prise directe avec les nombreux acteurs bruxellois : institutions européennes, fédérations bancaires européennes, représentants des consommateurs...

Les experts du bureau parisien de la FBF sont également mobilisés autour des dossiers européens. Ils représentent la FBF au sein des groupes de travail de la Fédération bancaire de l'Union européenne (FBE) et contribuent à l'élaboration de positions communes à l'ensemble de l'industrie bancaire européenne.

Informier et partager les expériences avec les banques adhérentes

Une des missions de la FBF consiste à informer les banques adhérentes sur tout ce qui peut être utile pour leurs activités : réglementations en vigueur ou en préparation, engagements de la profession, actualité, etc. Pour cela la FBF s'est dotée de plusieurs outils exclusivement réservés aux adhérents : site extranet sécurisé, centre de documentation, publications, newsletter hebdomadaire, alertes mails personnalisées, etc.

En 2007, la FBF entame une refonte du site Extranet réservé aux banques, afin de renforcer l'interactivité avec ses adhérents. Ce site, mis à jour quotidiennement, compte plus de 160 000 visites et plus de 320 000 fichiers téléchargés sur l'année 2007.

Sur l'année, la FBF a organisé 28 réunions-débats sur les thèmes d'actualité : Bâle II, normes comptables, directive MIF, moyens de paiement européens, droit bancaire européen, post-marché, relations banques-clients, contrôle interne, etc. Ces réunions permettent aux collaborateurs de banques de rencontrer des spécialistes et de dialoguer avec eux.

DÉCRYPTER L'ACTUALITÉ BANCAIRE

Au travers du site internet www.fbf.fr et de sa publication mensuelle *Actualité Bancaire*, la FBF explique ses positions et les enjeux actuels du secteur bancaire français et européen. La lettre *Actualité bancaire* est tirée à 5 000 exemplaires tous les mois. Elle est également accessible librement sur le site fbf.fr.



●●● Les entités liées à la FBF

Le comité français d'organisation et de normalisation bancaires (CFONB)

Instance de normalisation et d'organisation bancaires en France, le CFONB a été créé en 1930. Il est agréé comme bureau de normalisation de l'AFNOR. Ses travaux portent essentiellement sur les moyens et systèmes de paiement, mais concernent également le domaine des valeurs mobilières.

La revue banque

Le groupe se structure autour de quatre activités : la presse (*Revue Banque*, *Banque Stratégie*, *Banque & Droit*, *Banque & Marchés*) ; les séminaires, dont le "Club Banque", cycle mensuel de conférences ; l'édition, avec un fonds de 200 titres s'adressant aux professionnels, aux universitaires, voire à un public plus large ; la librairie de la banque et de la finance avec notamment 13 000 références en ligne (www.revuebanquelibrairie.com).

L'OPCA-banques

Organisme paritaire collecteur agréé des banques AFB, l'OPCA-Banques exerce trois fonctions principales : la collecte des contributions formation, le conseil aux entreprises et le financement des actions de formation des entreprises bancaires.

L'association française des banques (AFB)

L'AFB est l'un des membres fondateurs de la Fédération bancaire française (FBF). Elle siège à ce titre au comité exécutif de la FBF où elle représente plus particulièrement les petites et moyennes banques et les banques étrangères. Elle est aujourd'hui l'organisme professionnel des banques commerciales et du Groupe Banque Populaire dans le domaine social (convention collective de la banque de janvier 2000).

... La FBF en quelques chiffres

Qui sont les adhérents à la FBF ?

450 banques sont adhérentes à la FBF.

Elles sont issues de **33 pays** différents.

Les banques adhérentes emploient **de 1 à plus de 40 000 salariés en France**.

La FBF

100 personnes travaillent à la FBF : des permanents et des experts détachés des banques.

109 comités territoriaux sont présents dans toutes les régions françaises.

2 500 collaborateurs de banque se mobilisent au sein de ces comités FBF sur des sujets communs à la profession.

Des actions pour tous les publics, partout en France

10 000 étudiants ont participé aux forums des métiers organisés depuis 3 ans par les comités des banques en partenariat avec les universités.

6 000 travailleurs sociaux ont participé aux réunions de sensibilisation organisées par la FBF partout en France. Ils peuvent ensuite relayer les conseils pratiques auprès des foyers en difficulté.

4 500 lycéens ont participé à l'opération "la banque, ma banque et moi" dans les classes de seconde. En liaison étroite avec les rectorats et les enseignants, des banquiers expliquent la banque et l'argent.

L'Europe, un sujet concret pour tous les collaborateurs de la FBF

Plus de **70 % des textes** législatifs français sont d'origine bruxelloise.

Les collaborateurs de la FBF ont répondu à plus de **50 consultations** européennes et internationales en 2007 (Commission européenne, CESR, CEBS, EPC, mais aussi OCDE, IASB, IOSCO, etc.)

Information aux banques adhérentes

Près de **4 000 banquiers** ont participé aux réunions-débats de la FBF. Près de 190 experts des banques ou des autorités bancaires sont intervenus.

405 "communications adhérentes" ont été diffusées électroniquement aux banques adhérentes en 2007 sur les nouvelles réglementations, les engagements de la profession, etc.

Des sites internet adaptés à chaque public

www.fbf.fr : plus de **400 000 visites en 2007**, 1,3 million de pages vues. Le site est mis à jour plusieurs fois par semaine. Près de 7 000 personnes sont abonnées à la newsletter mensuelle ou aux alertes sur les communiqués de presse.

Le site www.lesclesdelabanque.com a reçu **1 million de visites en 2007**, avec 3,5 millions de pages vues. 4 000 personnes sont abonnées à la newsletter "Clés Mag".



DOCUMENT CONÇU ET RÉALISÉ PAR
LA DIRECTION DE L'INFORMATION
ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES
DE LA FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE

18, RUE LA FAYETTE - 75440 PARIS CEDEX 09
TÉL. : 01 48 00 52 52 - FAX : 01 42 46 76 40

WWW.FBF.FR - WWW.LESCLESDELABANQUE.COM

ACHEVÉ DE RÉDIGER LE 31 DÉCEMBRE 2007
ACHEVÉ D'IMPRIMER EN MARS 2008

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
ARIANE OBOLENSKY

DÉPÔT LÉGAL 1^{ER} TRIMESTRE 2008
ISSN EN COURS D'ATTRIBUTION

CONCEPTION GRAPHIQUE ET FABRICATION :
ALLEGORIES 57, RUE DE SEINE 75006 PARIS
PHOTOGRAPHIES : FRÉDÉRIC STUCIN
MAQUETTE : STÉPHANIE LOYER



FÉDÉRATION
BANCAIRE
FRANÇAISE



Chargé de clientèle



Trader



Inspectrice



Juriste



Chargé d'affaires PME